

**REAL**

**Réseau européen des Associations  
d'enseignants de Langues**

**Étude de faisabilité sur la création  
d'une association de professeurs de langues  
des états membres de l'U.E. et de l'A.E.L.E.**

**CIEP**

*Département langues étrangères*

*Décembre 2007*

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.  
Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable  
de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

# Sommaire

<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. RESUME EXECUTIF DE L'ETUDE DE FAISABILITE REAL</b> .....	<b>5</b>
<b>3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE</b> .....	<b>7</b>
<b>4. ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE L'ENQUETE (FRANÇOISE CROS)</b> .....	<b>8</b>
<b>4.1 LES RESULTATS CHIFFRES</b> .....	<b>8</b>
<b>4.2 LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>9</b>
4.2.1 LES NIVEAUX D'INTERVENTION .....	9
4.2.2 LES LANGUES REPRESENTÉES .....	10
4.2.3 LES ZONES D'ANCRAGE DES ASSOCIATIONS .....	11
4.2.4 LA DATE DE CREATION DE L'ASSOCIATION .....	12
4.2.5 MODE DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION .....	12
4.2.6 ASSOCIATIONS ET FEDERATIONS.....	13
4.2.7 PERSONNEL BENEVOLE OU SALARIE.....	13
4.2.8 LES OBJECTIFS DES ASSOCIATIONS.....	13
<b>4.3 QUEL EST LE POSITIONNEMENT DES ASSOCIATIONS PAR RAPPORT A L'AVENIR DE LEUR ASSOCIATION ?</b> .....	<b>13</b>
<b>4.4 COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DE VOTRE ASSOCIATION DANS LES DIX ANS A VENIR ?</b> .....	<b>14</b>
<b>4.5 RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE REAL</b> .....	<b>16</b>
<b>5. ASPECTS JURIDIQUES DE LA MISE EN PLACE DU RESEAU (FRANÇOIS ROBERT)</b> .....	<b>17</b>
<b>5.1 LA PLACE DU REGARD JURIDIQUE DANS LE PROCESSUS DE PREPARATION DU RESEAU REAL</b> .....	<b>17</b>
5.1.1 UN REGARD CONTRAINT .....	17
5.1.2 UNE STRUCTURE PORTEUSE QUI NE SERAIT NI COMMERCIALE NI PUBLIQUE .....	17
5.1.3 ABSENCE DE CADRE JURIDIQUE EUROPEEN UNIFIE EN MATIERE D'ASSOCIATIONS .....	18
5.1.4 LE CHOIX D'UN DROIT NATIONAL DOIT S'ETABLIR EN FONCTION DE CRITERES SIMPLES ET ACCEPTES .....	18
5.1.5 LA DIVERSITE DES PARTICIPANTS EST UNE DONNEE DE BASE DE LA CONSTRUCTION STATUTAIRE .....	19
<b>5.2 ACCOMPAGNER ET FACILITER</b> .....	<b>19</b>
<b>5.3 UN REGARD ORIENTE PAR LES FINALITES DU RESEAU</b> .....	<b>19</b>
<b>5.4 PERSPECTIVES</b> .....	<b>20</b>
5.4.1 CREATION D'UNE ASSOCIATION.....	20
5.4.2 CHOIX D'UN DROIT NATIONAL .....	20
5.4.3 GESTION .....	20
5.4.4 STRUCTURE .....	21
<b>6. ANNEXES</b> .....	<b>22</b>
<b>6.1 RAPPORT STATISTIQUE DE L'ENQUETE</b> .....	<b>22</b>
<b>6.2 QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ASSOCIATIONS EUROPEENNES</b> .....	<b>36</b>
<b>6.3 QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – OCTOBRE 2006</b> .....	<b>39</b>
<b>6.4 COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE FINAL – QUELQUES PISTES POUR LA CREATION DE REAL</b> .....	<b>41</b>



## 1. Contexte

Il est aujourd'hui admis que pour exister dans le monde de demain il faut penser l'avenir au-delà du strict périmètre national : face à la mondialisation, l'unité raisonnable est devenue le continent. Reste à inventer en quels termes se joueront l'harmonisation et la construction de l'Europe. Restent également à poursuivre la construction d'une entité unifiée mais diverse, à initier à l'Europe les Européens de demain que sont les élèves d'aujourd'hui afin de faire naître en eux le désir d'être européen. Il faut en effet les préparer à la mobilité professionnelle induite par l'ouverture des marchés des biens et de l'emploi et jeter, à travers eux, les bases d'une solidarité accrue entre les Etats.

Or, très vite, il est apparu que l'identité européenne et une bonne part de son originalité se jouait à travers la sauvegarde de la richesse de son patrimoine linguistique. Dès 1958, le Conseil des ministres de la Communauté stipule que les langues officielles des pays signataires du traité de Rome seraient les langues officielles de la CEE. Suite à une série de recommandations émises par les institutions européennes depuis 1958, le Conseil européen de Barcelone de 2002 inclut l'enseignement « d'au moins deux langues étrangères » dans la scolarité obligatoire afin de contribuer à l'acquisition des « compétences de base » du citoyen européen. Les langues sont donc aujourd'hui au cœur des préoccupations de l'Europe, comme en témoigne la création récente d'un Commissariat au multilinguisme au sein de la Commission européenne.

Le projet REAL est né d'un ensemble de constats quant à la politique linguistique en Europe, notamment pour ce qui concerne l'articulation entre les niveaux européen et national, politique et administratif, entre les choix stratégiques et leur application sur le terrain.

Sous l'impulsion de la Commission, l'Europe de l'Education et des Langues se construit. Tout en observant le principe de subsidiarité en matière d'éducation, les rapprochements entre Etats et le besoin de références et de critères communs, tels la généralisation progressive du LMD ou l'adoption du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)* qui en découlent se multiplient.

Afin d'accompagner ces transformations, l'Europe a multiplié les programmes d'appui à la mobilité des élèves et des enseignants, à l'innovation et à la mutualisation de bonnes pratiques. Elle fait également appel à des groupes d'experts, s'appuie sur de vastes consultations pour émettre des recommandations dans le domaine des langues, parmi lesquelles, pour ne citer que les plus consensuelles, l'enseignement précoce, l'approche Emile, la mobilité dans la formation des enseignants, un enseignement adossé au *CECRL*.

Or, force est de constater un écart entre les déclarations d'intention, les recommandations de la Commission, les décisions prises dans chaque Etat et la réalité sur le terrain en matière de politique éducative linguistique, tout au moins dans nombre de pays.

Il semble donc qu'il existe un hiatus entre l'intention et la réalité dans les classes. Il fallait donc s'interroger sur le meilleur vecteur possible pour rapprocher le niveau politique de celui du terrain, améliorer la communication entre les instances européennes et les enseignants de langues, l'objectif étant une meilleure prise en compte des recommandations de la Commission par ces derniers mais également une meilleure prise en compte des besoins et difficultés des enseignants par la Commission.

Par ailleurs, si l'on se tourne du côté des associations de professeurs de langues, canal semble-t-il idéal pour établir ce dialogue, on constate un manque de cohésion entre elles, pour être une véritable voie de diffusion des options européennes mais aussi une véritable force de proposition de la base auprès de la Commission.

En effet, il existe aujourd'hui de nombreuses associations de professeurs de langues en Europe. Elles sont extrêmement variées : multilingues ou monolingues, de tailles diverses, régionales ou nationales, spécialisées dans un domaine ou à un niveau d'enseignement ou généralistes, isolées ou adhérent à une fédération. Il existe également, au sein de la fédération internationale de professeurs de langues (FIPLV), une organisation par régions européennes regroupant les associations multilingues et les grandes fédérations monolingues internationales ; il n'existe aucun réseau regroupant les associations de professeurs de langues des Etats de l'U.E et de l'AELE ; il n'existe pas non plus de réseau regroupant les associations européennes de professeurs de langues, quelle que soit leur taille et leur forme, de la grande fédération multilingue à la petite association monolingue représentant une langue moins usitée et moins enseignée.



## A la source du projet REAL

Il semblait donc indispensable de susciter une plus grande interaction entre les associations européennes de professeurs de langues existantes afin de leur donner du poids vis-à-vis de la Commission et, pour celle-ci, d'établir un dialogue avec les enseignants.

Cette intuition demandait néanmoins à être vérifiée. Il convenait également de faire une première étude des besoins des associations et quelques hypothèses quant aux statuts d'un réseau les regroupant s'il devait être créé.

Le projet REAL a donc été lancé dans le cadre du programme Socrates (Mesures d'accompagnement) par le CIEP avec 8 associations partenaires : [Association for Language Learning](#) - ALL (UK), copilote du projet, [Association des professeurs de français de Pologne](#) - PROF EUROPE (PL), [Association des professeurs de langues vivantes](#) - APLV (FR), [Lingua e nuova didattica](#) - LEND (IT), [Gesamtverband Moderne Fremdsprachen](#) - GMF (DE), Federaci3n Espa1ola de Asociaciones de Profesores de Franc3s - FEAPF (Madrid, ES), [Samt3k tungum3lakennara 3 Islandi /Association of foreign languages teachers of Iceland](#) - STIL (IS), [Asociatia profesorilor de limba engleza din Moldova Romania](#) - MATE RATE – (RO)

Il avait pour objectif d'étudier la faisabilité d'un tel réseau en en définissant les objectifs, en en inventoriant les partenaires potentiels, en évaluant les moyens nécessaires à son fonctionnement, en cernant enfin les conditions de succès ainsi que les difficultés d'une telle entreprise. Pour ce faire, l'équipe chargée du projet s'est assuré le conseil de deux experts (Françoise Cros, sociologue de l'éducation et François Robert, juriste).

Une enquête a été lancée auprès de l'ensemble des associations de professeurs de langues qui ont pu être identifiées dans les 31 pays membres de l'UE et de l'AELE. Sur 200 associations identifiées, 138 ont répondu à l'enquête et toutes ont répondu favorablement. Outre le fait d'établir une base de données, perfectible mais déjà très complète, l'étude de cette enquête a permis de conclure au bien-fondé d'un tel réseau. En outre, le séminaire final où étaient représentées 52 associations et fédérations de 25 états membres a renforcé cette conviction et permis d'affiner les besoins exprimés dans l'enquête. Il a également permis de mieux cerner les points juridiques à éclaircir et de prendre en compte les demandes et les interrogations de chacun.

Enfin, lors du séminaire, ont été lancées les bases de la constitution d'une équipe transeuropéenne, animée par un objectif : faire naître le réseau REAL. La création de ce réseau impliquerait, à des niveaux divers selon les forces et le degré d'implication choisi par les uns et les autres, des associations de tous les états membres ainsi que des fédérations nationales ou transnationales. Ce dispositif très ouvert, permettant la prise en compte de la diversité des situations, des langues et des statuts est la clé de son acceptation par tous et par là de son efficacité future. Une proposition dans ce sens sera faite à la Commission européenne afin de poursuivre le travail engagé.



## 2. Résumé exécutif de l'étude de faisabilité REAL

### Objectifs de l'étude

La présente étude a pour objectif de **déterminer la faisabilité de la création d'un réseau** d'associations d'enseignants de langues recoupant les frontières de l'UE et de l'AELE. Ce faisant, elle a également permis de **jeter les bases d'un tel réseau** afin d'en faciliter l'éventuelle création.

### Résultats de l'étude

- 200 associations de professeurs de langues ont été identifiées, 138 associations ont répondu à l'enquête, représentant plus de 153 000 enseignants sur 29<sup>1</sup> pays. Ces 138 associations<sup>2</sup> forment de fait la base informelle du réseau REAL.
- Toutes les associations ayant répondu à l'enquête se sont déclarées favorables à la création d'un réseau européen. Ce résultats, ainsi que les discussions menées lors du séminaire final du projet REAL organisé en septembre 2007 à Sèvres (France) avec 52 associations, laissent entendre qu'un réseau des associations de professeurs de langues lié à l'UE correspond à un véritable besoin.
- Le réseau REAL devrait prendre la forme d'une fédération d'associations. En l'absence d'un cadre juridique européen unifié, cette fédération devra être établie dans un pays membre. Le choix de ce pays devra se faire en fonction de considérations pratiques (simplicité du régime associatif, autorisation pour des étrangers de composer, même majoritairement, le bureau, présence d'une structure prête à accueillir les locaux de la fédération...). Les statuts de la fédération devraient toutefois prévoir une option pour réviser ces statuts dès que le droit européen aura avancé sur la question.
- La principale source de revenus des associations est le montant des cotisations des membres. La question du montant de la cotisation sera cruciale pour la réussite du réseau REAL, d'autant que la présence d'au moins un salarié semble nécessaire. En effet, les responsables de la grande majorité des associations étant bénévoles, ils ne peuvent consacrer qu'une petite partie de leur temps aux activités de leur association et à celles de REAL.
- Le réseau REAL peut répondre à cinq besoins clairement identifiés au cours de l'enquête et du séminaire chez les associations d'enseignants de langues :
  1. Le développement des compétences pédagogiques par les échanges et les projets communs au niveau européen ;
  2. Le développement des compétences européennes (meilleure connaissance des recommandations, des outils et des sources de financements disponibles au niveau européen)<sup>3</sup> ;
  3. Le développement des compétences stratégiques entre associations, notamment pour assurer leur continuité auprès des jeunes enseignants ;
  4. Une meilleure représentativité des enseignants de langues auprès des instances politiques nationales et européennes ;
  5. La défense de la diversité culturelle et du multilinguisme, notamment pour les langues les plus fragilisées.
- Les profils des associations ayant répondu à l'enquête est extrêmement varié (effectifs très divers, fédérations et associations, associations anciennes et installées aussi bien qu'associations récentes et encore fragiles, associations monolingues et associations multilingues...). Le réseau peut donc être considéré comme représentatif ce qui constitue un réel avantage. Il devra veiller à ce que la représentation des associations ne se fasse pas uniquement sur des critères arithmétiques (poids financier, nombre d'adhérents...) sous peine de marginaliser très rapidement les associations les plus fragiles et les langues les moins enseignées.

<sup>1</sup> A Malte et au Liechtenstein aucune association n'a été identifiée.

<sup>2</sup> En réalité, elles sont 144. Six d'entre elles ont répondu à l'enquête après la date officielle de clôture et n'ont pas pu être comptabilisées dans l'étude statistique.

<sup>3</sup> Ce point a été abordé lors du séminaire de septembre 2007

- Les résultats de l'enquête montrent que le réseau REAL est davantage adapté à des associations ou fédérations nationales (et régionales dans les seuls pays à gestion décentralisée). Pour ce qui est des fédérations supranationales, qui ont pour certaines également répondu positivement à l'enquête, une réflexion spécifique devra être menée avec elles pour les associer de façon privilégiée aux activités du réseau.
- Les niveaux d'enseignement les plus représentés correspondent aux niveaux secondaire et supérieur. Une réflexion devra probablement être menée pour développer les activités du réseau sur le niveau primaire mais aussi dans le secteur de la formation professionnelle.
- Les langues les plus représentées dans l'enquête correspondent, sans surprise, aux langues les plus enseignées en Europe. 41 langues sont toutefois déclarées, et il conviendra de tenir compte de cette diversité au sein de REAL. Le séminaire final a établi REAL comme un réseau résolument multilingue, où les enseignants sont perçus comme enseignants de langues avant d'être enseignants d'une langue.



### 3. Méthodologie de l'enquête

#### **Identification des associations**

Chacune des 8 associations partenaires était responsable d'une zone géographique au sein des pays de l'UE et de l'AELE. Elle avait pour première tâche d'identifier le maximum d'associations de professeurs de langues vivantes dans cette zone en utilisant son réseau, les différents annuaires d'associations disponibles, des contacts directs avec les ambassades et autres institutions susceptibles de travailler avec les associations de professeurs de langues dans les différents pays. Pour les associations supranationales monolingues, elles étaient à la charge des partenaires responsables de la zone géographique où cette langue était parlée.

Le travail se portait sur les associations de professeurs de langues vivantes, monolingues et multilingues, régionales, nationales ou supranationales, tous degrés d'enseignement confondus. Il excluait en revanche les associations qui n'étaient pas spécifiquement destinées aux enseignants de langues (par exemple les associations d'enseignants toutes disciplines confondues, ou les associations de défense d'une langue donnée, tous publics confondus, associations de traducteurs...).

Fédérations et associations étaient également éligibles. Les sections monolingues d'une fédération multilingue étaient également éligibles dans la mesure où elles avaient un statut d'association indépendante. Les réponses de ces sections à l'enquête ont toutefois été inégales, certaines considérant qu'un projet de niveau européen relevait davantage de la compétence du bureau de la fédération.

Ce travail a abouti à l'identification de 200 associations dans les 31 pays concernés (les 27 pays de l'UE ainsi que l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse). Dans certains pays, comme Malte ou le Lichtenstein, aucune association n'a toutefois été identifiée.

Cette liste, dont il est difficile de savoir si elle est exhaustive, a le grand avantage de représenter un panorama très varié des profils d'associations :

- fédérations ou associations monolingues supranationales
- fédérations ou associations monolingues nationales
- fédérations ou associations multilingues nationales
- associations monolingues régionales
- associations isolées et associations membres de fédérations nationales et/ou supranationales
- associations anciennes et nouvelles
- petites et grandes associations ou fédérations, de 10 à 70 000 membres.
- 41 langues représentées

#### **Questionnaire d'enquête et séminaire**

Un questionnaire d'enquête a été établi par les partenaires, sous la supervision des deux experts (voir annexe 6.2). L'objectif de l'enquête était d'une part d'établir le profil des associations répondantes et d'autre part de déterminer leur sensibilité et leurs attentes par rapport au projet REAL.

La faisabilité du réseau REAL dépendait en effet à la fois de la représentativité des associations qui répondaient à l'enquête (le réseau ne doit pas se limiter à un seul type d'association ou à une seule langue par exemple) et de leur attitude positive ou négative par rapport à la création de ce réseau. Il fallait également déterminer à travers leurs réponses ce qu'elles attendaient d'un tel réseau, s'il venait à être créé, afin d'établir les recommandations adéquates sur les objectifs et l'éventuelle structure juridique du réseau.

L'enquête consistait en un questionnaire auquel les différentes associations étaient invitées à répondre en ligne avec l'aide du partenaire contact chargé de la bonne compréhension des questions et de la validation des questionnaires émanant de sa zone géographique.

L'enquête statistique a été complétée lors du séminaire final du projet REAL par les discussions en direct entre les associations (52 d'entre elles étaient représentées), les partenaires et les experts. Ces discussions ont permis de confirmer ou de corriger les hypothèses formées à la suite de l'enquête statistique.

#### **Rapport d'experts**

Le rapport suivant est la conclusion de l'ensemble de ce travail. Il comprend :

- o une analyse sociologique axée sur le profil, les activités et les aspirations des associations concernées permettant de dégager des recommandations sur les objectifs et les éléments politiques à prendre en compte dans la création du réseau REAL ;
- o une analyse juridique axée sur le statut légal des différentes associations<sup>4</sup>, permettant de dégager des recommandations sur la structuration juridique du réseau.

<sup>4</sup> L'analyse juridique s'est fondée sur les questions très générales posées dans le questionnaire d'enquête à l'ensemble des associations, mais aussi sur un questionnaire plus fouillé adressé aux seules associations partenaires (voir annexe 6.3).

## 4. Analyse sociologique de l'enquête (Françoise Cros)

### 4.1 Les résultats chiffrés

L'enquête par Internet a permis de recueillir 138 réponses (juin 2007<sup>5</sup>), ce qui est un résultat non négligeable compte tenu de la difficulté de réponse à travers un masque de saisie informatique nécessairement un peu général.

#### Combien d'associations ont répondu à l'enquête ? Quel nombre de professeurs représente cette enquête et où ?

Les 138 entités représentées, représentent plus de 153 000 (exactement 153 731) professeurs. Le premier chiffre, provisoire, qui a été annoncé au séminaire final de septembre était de 174 000. Mais il ne tenait pas compte de la redondance entre le nombre de membres déclarés par les fédérations et le nombre de membres déclarés par les associations faisant partie de ces fédérations.

Quoiqu'il en soit, cela représente un nombre très important de personnes pouvant ainsi constituer un seuil à partir duquel des décisions opérationnelles peuvent être prises et être suivies.

L'ensemble des associations interrogées s'est déclaré favorable à la construction du réseau REAL et a souhaité y être associé d'une manière ou d'une autre

Les associations de 28 pays de l'UE et de l'AELE ont participé à l'enquête. Les pays les plus représentés apparaissent de la façon suivante, en pourcentage de réponses reçues :

#### Localisation géographique des associations



<sup>5</sup> Pour des raisons pratiques, le recueil des données statistiques a dû s'interrompre au printemps 2007. Les chiffres présentés dans cette enquête ne tiennent donc pas compte des données introduites par des associations qui ont répondu à l'enquête plus tard. En revanche, ces associations contribuent à former le réseau REAL informel qui s'est déjà mis en place à la suite de cette enquête de faisabilité et seront invitées à participer à l'évolution du réseau au même titre que les autres.

Trois pays caracolent en tête : l'Espagne, le Royaume-Uni et la France. La Roumanie et la Pologne sont également bien représentées. Ces résultats s'expliquent partiellement par la nationalité des partenaires du projet REAL qui a probablement introduit un biais dans le nombre d'associations identifiées et le nombre de réponses reçues. Mais ils s'expliquent également par les cultures associatives nationales. Dans certains pays, notamment nordiques, les associations sont structurées sur plusieurs niveaux et ont tendance à considérer que la participation à des projets tels que REAL relève de la compétence du bureau de la fédération nationale plutôt que des associations individuelles. C'est par exemple le cas en Islande, en Finlande ou en Suède. C'est ce qui explique que des pays faiblement représentés en nombre d'associations (voir tableau ci-dessus) soient en revanche fortement représentés en nombre d'adhérents moyen (voir annexe 6.1, tableau p. 31).

Le nombre total d'adhérents dans cette enquête, s'élève, comme nous l'avons déjà évoqué, à 153 731, avec en valeur médiane 235 adhérents par association ou fédération. Ces chiffres recouvrent toutefois des réalités très diverses entre les petites associations de 50 adhérents ou moins et les grandes associations ou fédérations de plus de 1000, voire plus de 2000 adhérents. (Voir annexe 6.1, tableaux p. 30 et p. 31). De ce point de vue, le réseau REAL semble représentatif de l'extrême diversité des profils associatifs en Europe. Lors de la mise en œuvre effective du réseau il faudra veiller à dialoguer avec des effectifs très divers et à donner une place à chaque type d'association : une stratégie de contacts sera sans doute à construire (à l'interne et à l'externe de chacune des associations).

L'étude statistique montre que le nombre d'adhérents pour les associations monolingues est supérieur à celui relevé pour les associations plurilingues (255 en valeur médiane pour les associations monolingues contre 195 pour les associations plurilingues). On peut en déduire que les enseignants de langues ont tendance à se mobiliser davantage par rapport à la langue qu'ils enseignent. Le fait pourtant que toutes les associations qui ont répondu se soient toutes reconnues dans le projet REAL (alors qu'elles sont à 66,7% monolingues) semble toutefois montrer de leur part une ouverture vers une dimension plus européenne et plus multilingue.

## 4.2 Les caractéristiques essentielles des associations

### 4.2.1 Les niveaux d'intervention

Une question portait sur le domaine d'activité professionnelle du responsable de l'association. Nous pensions, par cette question, recueillir le statut du responsable et savoir quelle était l'orientation de l'association dans ses activités. En effet, le responsable est la personne qui s'investit le plus dans l'association. Il est donc, généralement, choisi pour sa connaissance du domaine sur lequel portent les activités principales de l'association.

	Effectif	Fréquence (%)
Enseignement primaire	5	3,6
Enseignement secondaire	47	34,1
Enseignement supérieur	49	35,5
Formation professionnelle	13	9,4
Administration	1	0,7
Autres	23	16,7
Total	13	
	8	100,0

Les associations se centrent sur des interventions au niveau secondaire et supérieur (69,6 %). L'enseignement primaire ne représente que 3,6 % et semble donc relativement peu représenté dans le monde associatif, alors même que les politiques linguistiques européennes et nationales tentent d'introduire l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge<sup>6</sup>.

La principale explication est probablement à chercher du côté du statut des enseignants du primaire, qui sont polyvalents et rarement spécialistes de l'enseignement des langues étrangères. Mais ce sera sans doute une question à poser lors de la détermination des objectifs du réseau REAL : faut-il conserver en l'état cette orientation ou donner une plus grande place à l'abord dès le plus jeune âge des langues vivantes ?

<sup>6</sup> Voir l'étude EURYDICE, *Chiffres clés de l'enseignement des langues en Europe*, 2005, disponible en ligne : [http://www.eurydice.org/ressources/Eurydice/pdf/0\\_integral/049FR.pdf](http://www.eurydice.org/ressources/Eurydice/pdf/0_integral/049FR.pdf). L'apprentissage d'une langue étrangère est imposé aux élèves dès le niveau primaire dans presque tous les pays. Dans plusieurs d'entre eux, cette obligation débute même en première année : cet enseignement obligatoire débute de plus en plus tôt.

La même question se pose, quoique de façon moins aigüe, pour la formation professionnelle, représentée à hauteur de 9,4% seulement des effectifs.

#### 4.2.2 Les langues représentées

Les associations qui ont répondu au questionnaire représentent au total 41 langues, y compris des langues dites « rares » ou moins usitées et moins enseignées. Ce point a fait l'objet d'une discussion au cours du séminaire de septembre : REAL devrait être représentatif de toutes les langues et de tous les types d'associations, notamment des petites associations monolingues ; de la même façon, il devrait être représentatif à la fois des langues les plus enseignées et des langues à moindre diffusion. Par sa structure multilingue, REAL ne peut être que favorable à la représentation des langues moins enseignées qui sont de fait surtout représentées au sein des associations plurilingues (voir tableau ci-dessous).

	<i>Monolingue</i>	<i>Plurilingue</i>
AFRICAINES, AUTRES LANGUES	0	1
ALLEMAND	14	29
ALTAIQUES, AUTRES LANGUES	0	1
ANGLAIS	19	24
ARABE DIALECTAL	0	1
ARABE LITTERAL	0	2
BASQUE	1	0
BOSNIAQUE	0	1
BULGARE	0	2
CATALAN	1	1
CHINOIS, AUTRES LANGUES CHINOISES	0	1
CHINOIS, MANDARIN	2	3
CROATE	0	1
DANOIS	0	1
ESPAGNOL	8	29
ESTONIEN	0	2
FINNOIS	0	1
FRANÇAIS	35	27
GALICIEN	1	1
GALLOIS	1	0
GERMANIQUES (AUTRES LANGUES)	0	1
HONGROIS	0	1
INDIENNES AUTRES LANGUES	0	1
IRLANDAIS	0	2
ITALIEN	5	11
JAPONAIS	0	2
LANGUE DES SIGNES	1	0
LITUANIEN	0	2
NEERLANDAIS	0	1
OCCITAN	1	0
OURDOU	0	1
POLONAIS	2	2
PORTUGAIS	2	2
ROUMAIN	0	1
RUSSE	5	10
SLOVAQUE	0	1
SUEDOIS	1	1
TCHEQUE	0	2
TOUTES LANGUES	0	5

Les langues les plus fréquemment mentionnées sont, pour les associations monolingues : le français (35 associations)<sup>7</sup>, l'anglais (19 associations), l'allemand (14 associations) et l'espagnol (8 associations) ; et pour les associations plurilingues : l'espagnol (29), l'allemand (29) le français (27), l'anglais (24), l'italien (11) et le russe (10). Les autres langues mentionnées regroupent moins de 10 réponses

Les langues les plus représentées sont donc, sans surprise, des langues européennes qui forment le groupe des langues les plus enseignées à travers l'Union. D'après l'étude déjà évoquée d'EURYDICE (voir note 6, p. 9), l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et le russe (surtout dans les pays Baltes puis en Finlande, Pologne et Bulgarie) représentent 95% de l'ensemble des langues apprises. L'enseignement de l'anglais est en progression constante et domine quasiment partout. Environ 90% des élèves du secondaire supérieur apprennent l'anglais, que l'apprentissage de cette langue soit imposé ou non. L'allemand ou le français est la seconde langue la plus enseignée.

Les chiffres obtenus lors de notre enquête sont peu différents de ceux d'EURYDICE : on peut en conclure que, sur le plan des langues mentionnées, notre échantillon reflète l'état général des pays européens.

Notons également que sept associations travaillent sur les langues régionales comme le basque, le catalan, l'occitan, le gallois ou le galicien<sup>8</sup>. Ce qui veut dire que les frontières d'une langue européenne seront à discuter lors de la création du réseau, de manière à ne pas occulter le problème de ces langues très nombreuses en Europe, même si les réponses à cette enquête ne le soulignent pas assez<sup>9</sup>. Cela est sans doute dû au fait que les enquêteurs ont plus insisté sur une langue comme équivalent d'un pays et non forcément d'une région. Par ailleurs, les langues régionales sont souvent représentées au sein d'associations de défense linguistique et culturelle regroupant des catégories de membres plus large que les seuls enseignants et donc non éligibles dans le cadre de l'enquête REAL. Une réflexion approfondie devra être menée à ce sujet au sein du réseau pour maintenir sa double spécificité : défense du multilinguisme mais aussi représentation des enseignants de langues en tant qu'enseignants.

#### 4.2.3 Les zones d'ancrage des associations

Les associations exercent principalement au niveau national (70,3 %).

	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
régional	27	19,6
national	97	70,3
supranationa l	14	10,1
Total	138	100,0

La très grande majorité des associations opérant au niveau régional se trouvent dans des pays dont le système éducatif est décentralisé, comme en Espagne (voir annexe 6.1 tableau p. 26). Dans certains pays à gestion décentralisée, comme l'Allemagne, aucune association régionale n'a répondu directement à l'enquête, ce sont le plus souvent les associations ou les fédérations nationales qui les ont représentées. Il semble donc que les négociations à entreprendre pour le réseau européen le seront au niveau national (et régional pour les seuls pays à gestion décentralisée). Ils auront à voir avec les politiques linguistiques nationales qui, vraisemblablement, seront, pour partie, en concordance avec les recommandations de la Commission européenne.

14 associations opèrent au niveau supranational. Toutes, à une exception près, sont des associations ou des fédérations monolingues (voir annexe 6.1, tableau p. 25). Certaines sont mondiales, d'autres européennes au sens large (au-delà des frontières de l'UE), d'autres enfin ne recouvrent qu'une zone régionale limitée. Aucune ne recoupe les frontières de l'UE. Dans ce paysage, le réseau REAL, multilingue, géographiquement et politiquement lié à l'UE, a toute sa place.

<sup>7</sup> Le français est probablement surreprésenté du fait que le projet REAL est piloté par le CIEP connu de la plupart des enseignants de français dans le monde, notamment pour ses certifications et ses formations en français langue étrangère. Cette surreprésentation devra être corrigée au fur et à mesure que le réseau REAL sera mieux connu en tant que réseau européen.

<sup>8</sup> Le Savoyard franco-provençal est également représenté, classé sous la rubrique « autres langues » non visible sur le tableau.

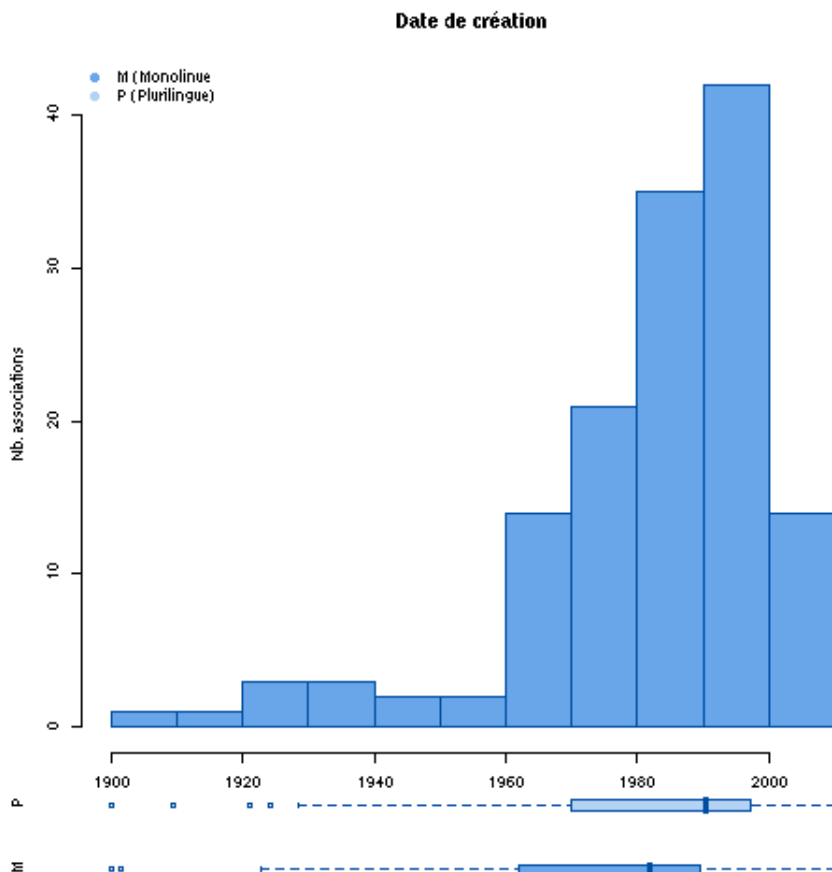
<sup>9</sup> Notons que, dans l'étude d'EURYDICE mentionnée, sur l'année scolaire 2002/2003, ce sont 52 langues principales autochtones qui sont enseignées dans les systèmes éducatifs européens : biélorusse, bulgare, breton, catalan, valencien, corse, créole, tchèque, kachoube, gallois, danois, allemand, grec, anglais, castillan, estonien, basque, finnois, français, frison, gaélique irlandais, gaélique écossais, langues régionales d'Alsace, langues mosellanes, galicien, croate, hongrois, islandais, italien, luxembourgeois, lituanien, letton, maltais, néerlandais, norvégien, occitan, polonais, portugais, roumain, mirandès, ladin, tsigane/romani, russe, slovaque, slovène, sami (lapon), serbe, suédois, turc, ukrainien, ruthène, sorabe.

#### 4.2.4 La date de création de l'association

Les réponses indiquées s'étendent de 1902 (Association des Professeurs de Langues Vivantes, en France) à 2007 (la section anglaise de la GMF allemande). Mais dans l'ensemble, la date de création de ces associations ou fédérations se situe autour des années 1988-1990, c'est-à-dire que ces associations ont une quinzaine d'années d'existence, les associations plurilingues ayant tendance à être plus anciennes. Moins d'un tiers des associations existe depuis moins de 20 ans.

Les fédérations semblent de création légèrement plus ancienne : la moitié d'entre elles ont été créées avant 1986 (contre 1989 pour les associations seules).

Qu'elles soient monolingues ou plurilingues, associations ou fédérations, nous avons à faire en majorité avec des structures consolidées et pérennes, dont la fiabilité sera d'autant plus grande vis-à-vis du réseau européen.



#### 4.2.5 Mode de financement de l'association

Il est intéressant de noter que près de 10% des associations reçoivent des subventions des autorités publiques. Lors de la création du REAL, il ne sera pas négligeable de savoir à quelle hauteur de financement s'élèvent ces subventions, sans toutefois se faire d'illusion car les cotisations restent la principale source de revenus. En effet, la majorité des associations (79,7%) vivent totalement ou partiellement de la cotisation de leurs adhérents, quel que soit leur profil (association ou fédération, monolingue ou plurilingue, association de bienfaisance ou non) (voir annexe 6.1, graphique p. 29).

Le tableau suivant détaille les sources de financement :

	Effectif	Fréquence (%)
Subvention des autorités publiques	13	9,4
Subvention d'Ambassades étrangères	8	5,8
Cotisation	110	79,7
Produits de l'activité	3	2,2
Autre	4	2,9
Total	132	100,0

#### 4.2.6 Associations et fédérations

La structuration des associations en fédération peut constituer à la fois un frein (notamment en termes de coûts de cotisation) et une aide à la création du réseau REAL. Cette donnée permet en particulier de vérifier dans quelle mesure les associations sont ouvertes à l'idée de s'insérer dans une organisation « chapeau ». C'est pourquoi nous avons demandé aux associations de dire si elles faisaient partie d'une fédération ou si elles mêmes s'étaient constituées en fédération. A plus de 80%, les associations qui ont répondu à l'enquête ne fédèrent pas d'autres associations ; cependant à plus de 60% elles sont membres d'au moins une fédération.

	<i>oui</i>	<i>non</i>
Fédérez-vous d'autres associations ?	23 (16,7 %)	115 (83,3 %)
Etes-vous membre d'une fédération ?	86 (62,3 %)	52 (37,7 %)

#### 4.2.7 Personnel bénévole ou salarié

	<i>oui</i>	<i>non</i>
Les élus sont-ils bénévoles ?	128 (92,8 %)	10 (7,2 %)
Y a t il des salariés ?	22 (15,9 %)	116 (84,1 %)

Les élus de ces associations sont à plus de 90% des bénévoles, ce qui veut dire qu'ils exercent en général par ailleurs une profession et sont donc peu disponibles pour d'autres tâches. Lorsque les répondants ont indiqué que l'association incluait des personnes salariées, la valeur la plus fréquemment reportée est de 1 personne (11 cas, soit 50 % des réponses).

Donc, si la construction de REAL nécessite un investissement en temps plus important, il est probable que les élus ne pourront y répondre ; ce qui invite à employer des personnes nouvelles pour la construction de REAL, qu'elles soient bénévoles ou salariées. Ajoutons que sur les 138 associations de notre échantillon, seules 22 déclarent employer des salariés soit à peine 16%.

#### 4.2.8 Les objectifs des associations

Les objectifs de ces associations semblent identiques dans la mesure où elles déclarent poursuivre conjointement les trois grands objectifs que nous leur avons proposés, à savoir : intervenir sur les politiques linguistiques, diffuser les langues, assurer la formation d'enseignants. Les réponses restent homogènes et ne permettent pas de dégager un objectif prioritaire.

### 4.3 Quel est le positionnement des associations par rapport à l'avenir de leur association ?

Toutes les associations, à une exception près dont nous pensons qu'elle est due à une erreur de saisie<sup>10</sup>, répondent qu'elles manifestent un grand intérêt à ce projet. On peut se demander si le fait de répondre à cette enquête n'était pas en elle-même une déclaration d'adhésion au projet dans la mesure où, quand les gens sont sollicités pour répondre à une enquête, en général, ils demandent pourquoi faire et la réponse en elle-même constitue une réponse positive au projet sous jacent. On peut donc considérer que, déjà, le projet REAL bénéficie du soutien de 138 associations.

Nous avons posé la question de savoir si, en dehors du principe d'adhésion, les associations seraient prêtes à s'engager dans un réseau européen et les réponses sont unanimes : oui les associations s'engageraient, sans préciser toutefois la nature et le degré de cet engagement. C'est dans les propositions plus concrètes du projet REAL que se nichera réellement la nature de l'engagement en tenant compte de ce que nous avons dit précédemment, à savoir que les élus sont des bénévoles qui ont par ailleurs des activités professionnelles prenantes.

<sup>10</sup> La même association déclare être prête à participer au réseau.

Enfin, nous avons demandé aux associations quels seraient les avantages qu'elles pourraient éventuellement trouver dans un tel réseau. Nous avons proposé les modalités de réponses suivantes :

- 1- Partager les bonnes pratiques d'enseignement ;
- 2- Rassembler les informations concernant les interactions réciproques entre les associations ;
- 3- Tenir les enseignants au courant de ce qui se passe en Europe pour l'enseignement des langues ;
- 4- Agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques au niveau national ;
- 5- Agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques au niveau européen ;
- 6- Promouvoir le plurilinguisme ;
- 7- Soutenir la diversité culturelle.

Il était demandé de les classer de 1 à 8 (1 : « la plus importante », 8 : « la moins importante »). Curieusement, les résultats obtenus ne permettent pas de dégager une proposition qui l'emporterait nettement sur les autres (voir annexe 6.1, tableau p. 33). Ils permettent en revanche de discerner des corrélations entre différents types de préoccupations (voir annexe 6.1, tableaux p. 33 et p. 34).

Les réponses des associations sont assez également réparties, mais elles sont également très cohérentes ce qui permet de dégager quatre catégories<sup>11</sup> de préoccupations également importantes pour les associations :

- les préoccupations pédagogiques (réponse 1) : le réseau REAL comme moyen privilégié d'améliorer ses compétences pédagogiques en les partageant et en les confrontant avec des pratiques européennes différentes ;
- les préoccupations stratégiques (réponses 2 et 3) : le réseau REAL comme relai d'information et comme espace d'échange pour les associations en tant qu'associations (comment gérer une association, où trouver des ressources,...) ;
- les préoccupations politiques concrètes (réponses 4 et 5) : le réseau REAL comme représentatif des associations européennes et susceptible d'avoir un poids politique ;
- les préoccupations idéologiques (réponses 6 et 7) : le réseau REAL comme porteur d'idéaux partagés (multilinguisme et diversité culturelle).

La corrélation la plus forte est observée entre les réponses 4 et 5 : les associations distinguent assez peu entre l'action politique au niveau national et au niveau européen. Quand elles le font, elles semblent considérer, fort naturellement, que le réseau REAL a plus de chance d'aider les associations à peser sur la politique européenne que sur les politiques nationales.

Autre point intéressant : l'opposition entre la préoccupation politique d'une part et les préoccupations stratégiques et surtout pédagogiques d'autre part. Il semble que les associations qui voient dans le réseau REAL un moyen d'avoir une influence politique sont d'autant moins préoccupées de considérations pédagogiques et inversement. Il y a là deux conceptions très différentes, voire opposées, de ce que peut représenter un réseau européen d'associations :

- faire nombre, pour peser sur les décideurs politiques, mettre en place le réseau dans une logique institutionnelle ;
- utiliser REAL comme un espace horizontal d'échanges et de fécondation réciproque dans une logique de développement des compétences des enseignants et des responsables d'associations, indépendamment des politiques publiques.

Le séminaire final du projet REAL n'a pas permis de trancher entre les deux grandes catégories de préoccupations, toutes deux très présentes, au même titre que les autres.

Bien évidemment, il faudra tenir compte de ces différentes aspirations dans la mise en place des objectifs du réseau REAL.

#### 4.4 Comment voyez-vous l'avenir de votre association dans les dix ans à venir ?

Dans cette enquête figurait également une question ouverte qui demandait **comment les associations voyaient leur avenir dans les 10 années à venir**. Nous avons recueilli des remarques intéressantes,

<sup>11</sup> La réponse 8 (autres) ne reflétait dans la majorité des cas rien d'autres que les quatre catégories dégagées.

même si ces dernières ne correspondent pas toutes à la question posée. Seule une dizaine d'associations n'a pas répondu.

Nous avons regroupé ces remarques en trois catégories de thèmes<sup>12</sup> développés en reprenant quelques éléments illustratifs. On verra que ces thèmes recoupent trois des grandes catégories (pédagogiques, stratégiques et politiques) de préoccupations relevées dans la partie qui précède :

- Le problème du nombre et du profil des adhérents
  - Le profil des nouveaux enseignants est en train de changer et on ne sait pas bien ce qu'il sera à l'avenir (notamment à cause des technologies de l'information et de la communication). De plus, ce n'est pas toujours facile d'impliquer les jeunes par rapport à ces domaines linguistiques.
  - Le problème du bénévolat et de la disponibilité du personnel de l'association se pose car il n'est pas assuré que, dans l'avenir, les gens accepteront cet état de fait. De plus, ce n'est pas toujours le nombre de personnes adhérentes qui compte, mais bien l'investissement en termes de travail.
  - Certaines associations manifestent de l'inquiétude face à la baisse du nombre d'adhérents et donc à la fragilisation financière progressive.
  
- Peser sur les orientations politiques officielles
  - Certaines associations soulignent leur fort désir d'être plus impliquées dans les décisions européennes ; d'autres expriment le même souhait mais en soulignant que ce mouvement ne devrait nullement oblitérer une ouverture plus internationale.
  - Se pose la place de l'association au sein du pays face à des réformes scolaires successives qui ne rendent pas facile le dialogue avec l'institution officielle.
  - Est évoqué le problème de la division forte dans l'Europe au sein même des nations (par exemple, la Belgique). REAL est alors perçu comme un des leviers permettant de peser sur les orientations des politiques linguistiques au niveau européen.
  - Plus on est nombreux, plus on est fort et on peut peser sur des décisions politiques voire des choix de recrutement de professeurs, des choix de stratégies de développement des langues, des choix pédagogiques (qualité de l'enseignement), etc.
  - Volonté d'être reconnu par les instances officielles locales ou nationales qui, pour l'instant, ignorent les associations.
  
- Modifier l'orientation même de l'association
  - Un souhait : celui de sortir de l'enseignement traditionnel des langues pour y inscrire des ouvertures culturelles (littérature, musique, théâtre, etc.), pour aborder la formation continue, la formation tout au long de la vie et la formation informelle.
  - Se tourner plus vers les chercheurs peu membres de ces associations pour s'articuler avec les résultats récents des recherches.
  - Certaines associations pensent que REAL leur permettra de s'ouvrir à d'autres langues que celles qui sont jusque là inscrites en leur sein (par exemple, au chinois).
  - Ouvrir un site Web, un email journal et un « magazine », faire des séminaires, dans le cadre d'un réseau virtuel.
  - Un renforcement de la formation des responsables associatifs.
  - Changer l'image de l'association qui est vue comme fournisseur de prestations de service et de matériels : changer ce consumérisme.

---

<sup>12</sup> Il est cependant difficile de faire des statistiques car les thèmes sont imbriqués les uns dans les autres dans les réponses. Certaines réponses ont trois thèmes, d'autres deux voire un.

#### 4.5 Recommandations pour la construction de REAL

Ces recommandations sont destinées à attirer l'attention sur des points particuliers issus de cette enquête et qui peuvent jouer en faveur d'une construction positive et innovante d'un réseau européen des professeurs de langues vivantes.

- Les associations qui ont répondu correspondent à plus de **153 000 professeurs** et nous pensons que ce chiffre se situe à un seuil à partir duquel on peut envisager la construction de ce réseau européen. L'accueil réservé au projet à la fois en réponse au questionnaire et lors du séminaire final laisse entendre que le réseau REAL correspond à un **besoin des associations de professeurs de langues, à la fois sur le plan pédagogique, stratégique et politique.**
- Les domaines d'intervention des associations ne se limitent pas au niveau de l'enseignement secondaire mais **aussi de l'enseignement primaire et professionnel**, cela suppose que le réseau REAL ait en son sein deux catégories de personnes : des enseignants qui ne sont pas des spécialistes de l'enseignement de la langue mais des pédagogues qui enseignent la langue sans avoir centré leur formation sur cet enseignement ; des professionnels d'autres champs professionnels qui sont formés dans des chambres de commerce, par exemple. Ce dernier point conduit à poser la question des profils des personnes appartenant au réseau, ainsi que du type d'associations.
- Le **niveau national** semble ici représenté majoritairement, le niveau supranational ne représentant qu'environ 12% des associations ayant répondu. Cela autorise à proposer une construction de REAL par des négociations au niveau national (sauf pays à gestion décentralisée).
- Les **cotisations des adhérents** représentent plus de la moitié des financements des associations, ce qui veut dire que si la création de REAL nécessite quelques financements supplémentaires, ils seront répercutés au niveau des cotisations, ce qui revient au premier point traité dans ce chapitre, c'est-à-dire, plus le nombre d'adhérents est grand et moins la cotisation sera forte.
- La date de création des associations semble dépasser la vingtaine d'années. Cependant quelques associations ont été créées dans les années 2005, 2006 voire 2007. Sans doute ces dernières sont plus menacées car pas encore bien stabilisées. **REAL aura à orienter sa politique vers une consolidation des associations les plus instables.**
- Plus de la moitié des associations n'appartiennent pas à une fédération, ce qui entraîne pour la constitution de REAL d'avoir **deux niveaux de négociations : celui des associations et celui des fédérations**, sachant qu'une fédération est déjà l'amorce d'un réseau plus large voire parfois international.
- Les **associations craignent pour leur avenir** car elles ont le sentiment que les jeunes se désintéressent de l'engagement dans une association et quand ils y sont, ils y sont plus consommateurs que vraiment engagés. **La place des jeunes dans ces associations** sera pour REAL une occasion de repenser les objectifs et les missions de REAL.
- Les langues parlées au sein de l'UE (langues officielles, régionales ou autres) ne sont pas toutes représentées. Il s'agira de voir comment le réseau REAL peut **repenser le pouvoir des langues majoritaires et défendre les langues plus fragilisées.**
- En dehors de **l'horizon commun de la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle**, le réseau REAL devra **tenir compte des préoccupations concrètes des associations** d'enseignants de langue et apporter autant que possible une réponse à leurs inquiétudes. REAL doit constituer **une force politique**, capable de faire entendre la voix de toutes les associations, même les plus isolées, et de toutes les langues, même les plus menacées, auprès des décideurs ; REAL doit également permettre aux associations de trouver à travers les échanges qu'elles pourront initier au niveau européen, **un nouveau souffle** et une nouvelle inspiration.

## 5. Aspects juridiques de la mise en place du réseau (François Robert)

Le présent chapitre est établi à l'issue de trois rencontres de représentants de diverses associations européennes de professeurs de langues vivantes au CIEP, en octobre 2006, mai 2007 et septembre 2007. Il a pour objets :

- de décrire la place des préoccupations juridiques dans la phase de préparation du réseau REAL, les contingences, contraintes et finalités des réflexions qui ont été menées dans ce champ ;
- de relater la démarche évolutive qui a été suivie au cours de la succession des rencontres de 2006 et 2007 ;
- de présenter les options qui ont été proposées aux participants et qui devront être discutées, puis approuvées, lors de la phase ultérieure de mise en place effective du réseau.

### 5.1 La place du regard juridique dans le processus de préparation du réseau REAL

La dynamique du projet REAL n'est pas prioritairement organique ou statutaire ; le projet est né de besoins de communication entre des associations diversifiées de professeurs de langues, qui pensent avoir éventuellement des points de vue communs à partager et à faire valoir, et dont la plupart sont déjà fédérées au sein d'ensembles assez vastes d'associations professionnelles. Ce constat de départ explique qu'il n'allait pas de soi que le projet comporte la création d'une entité juridique.

Il était au départ tout aussi vraisemblable que les associations participantes entendent exclusivement développer un certain nombre d'outils de communication, et employer les différentes structures fédératives actuelles pour les fins de représentation et d'organisation professionnelles à un niveau européen. Si tel avait été le cas, les apports d'un juriste auraient eu à s'orienter sur la forme et la nature des échanges d'informations ou de données entre participants, en proposant par exemple des formes contractuelles standardisées pour les échanges d'informations au sein du réseau, et n'auraient pas comporté de volet institutionnel ou statutaire.

Un accompagnement juridique avait été jugé nécessaire par les porteurs du projet, mais ni son aboutissement ni sa forme n'étaient prédéterminés.

#### 5.1.1 Un regard contraint

Dans la perspective de l'éventuelle création d'une structure juridique porteuse du réseau, l'examen des possibles juridiques montrait d'emblée un certain nombre de contraintes.

#### 5.1.2 Une structure porteuse qui ne serait ni commerciale ni publique

Il est vraisemblable que les activités de REAL comprendront en partie des aspects marchands : édition de revues ou de newsletters, voire d'ouvrages, mise à disposition d'informations de toute nature. Le recouvrement des coûts de ces activités auprès des bénéficiaires sera une nécessité, et REAL facturera nécessairement un certain nombre de services ou de prestations. Pour autant, ces activités ne prendront pas un caractère commercial, dès lors que :

- elles seront intégrées à une vocation plus large, l'information et la représentation des enseignants de langues dans l'Union Européenne, dont elles ne seront qu'un aspect accessoire ;
- les éventuels excédents des produits sur les coûts ne seront pas distribués aux adhérents, mais réutilisés au service des activités générales du réseau.

Par conséquent, la structure porteuse du réseau pourra adopter la forme associative, dite « non-lucrative » ou « non-profit organisation ». Cela ne l'exonère cependant pas nécessairement de toute obligation fiscale.

Dans le même ordre d'idées, bien que la plupart des associations ou fédérations représentées soient composées d'enseignants publics, et en lien permanent, voire organiques, avec les autorités éducatives de leurs pays, ces liens ne sont pas susceptibles d'avoir une traduction dans la forme de la structure du réseau. REAL, constitué en association, aura vocation à bénéficier de subventions publiques, s'il en fait la demande, et à participer aux débats publics en matière de politique linguistique, mais cela n'implique pas une osmose avec les structures publiques. Dans le cas même où une structure publique de l'un des pays participants hébergerait dans les premiers temps les activités du réseau, ce dernier n'en a pas moins le besoin d'une complète indépendance juridique, et ne pourra pas apparaître comme une extension organique d'une administration publique existante.

### **5.1.3 Absence de cadre juridique européen unifié en matière d'associations**

En 1991, la Commission a présenté trois propositions portant respectivement statut de la société coopérative européenne, de la mutualité européenne et de l'association européenne (Journal officiel C 99, 21.04.1992) Ces propositions ont été modifiées en 1993 sur la base des avis du Parlement européen et du Comité économique et social, et un projet rénové a de nouveau été présenté en 2002.

Mais le 27 septembre 2005, la Commission a annoncé le retrait des propositions de règlements portant constitution d'un statut de la mutuelle et de l'association européennes (1991/0390/COD et 1991/0386/COD) ainsi que des propositions de directive associées s'agissant du rôle des travailleurs pour l'une et l'autre de ces deux structures (1991/0391/COD et 1991/0387/COD), en raison de l'absence de progrès au sein du groupe de travail du Conseil sur ces questions depuis 1996.

Il est difficile aujourd'hui de savoir si et quand ces propositions vont à nouveau progresser, et à quel horizon un statut européen d'association peut être espéré.

Par conséquent, il n'y a pas d'autre possibilité, si le choix est fait de créer une association, que de la constituer selon les formes du droit d'un des Etats membres, quitte à prévoir dans les statuts que ceux-ci devront être réexaminés dès qu'une possibilité de statut européen aura vu le jour.

### **5.1.4 Le choix d'un droit national doit s'établir en fonction de critères simples et acceptés**

Le choix d'un droit national parmi plusieurs possibles revêt un caractère problématique, dans la mesure où il pourrait signifier, dans l'esprit des participants, un leadership de fait, indu, des associations ou fédérations situées dans l'Etat membre concerné. C'est la raison pour laquelle ce choix doit le plus possible reposer sur des critères objectifs et acceptés par les associations et fédérations participantes.

Certains de ces critères sont des considérations pratiques. Dans la mesure où, dans un premier temps, les activités du réseau auront à être hébergées matériellement par une association ou une institution participante, il apparaît pertinent que le droit du pays de cette institution d'hébergement soit choisi. Dans le même ordre d'idées, chacun a intérêt à situer ce siège matériel, même provisoire, dans une ville relativement centrale et bien desservie par les transports, plutôt que dans une localité excentrée.

D'autres critères peuvent être tirés du droit lui-même. Il importe (i) que la constitution d'une association soit aisée et sur un régime simplement déclaratif, (ii) que des étrangers puissent sans restriction en composer le bureau, (iii) que l'association puisse collecter des financements de natures diverses, incluant cotisations, produits d'activités et subventions publiques.

Que le siège soit situé dans la zone euro constitue enfin un avantage intéressant, dans un but de simplification comptable.

Il n'a pas été procédé à l'examen systématique du droit des associations des pays concernés par REAL. Quelques observations peuvent cependant être relevées, qui montrent que tous les droits nationaux n'offrent pas les mêmes avantages pratiques. Ainsi, si la liberté d'association est partout dans l'Union Européenne perçue comme une liberté fondamentale, certaines restrictions pourraient alourdir les procédures ou être inconfortables, par exemple :

- l'obligation d'un organe surveillance de l'administration, imposée aux Pays-Bas, au Portugal, en Autriche, et les contrôles étatiques encore importants dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale ;



- les restrictions à la participation de citoyens étrangers, comme au Royaume-Uni, en Grèce, en Slovénie, au Luxembourg ;
- les restrictions sur la capacité juridique de l'association, comme à Malte où elle ne peut agir en justice, ou en Estonie où elle ne peut embaucher.

Ces questions ont été discutées avec les participants lors de la réunion de mai 2007. Un accord se dessine pour que l'adoption d'un droit national soit basée avant tout sur des considérations pratiques, incluant notamment la nationalité de la structure qui accepterait, dans une première étape, d'héberger matériellement les activités du réseau.

### **5.1.5 La diversité des participants est une donnée de base de la construction statutaire**

Le réseau REAL, on l'a vu, a vocation à fournir des services et des informations à des associations d'enseignants de nature très diverse, et éventuellement à en assurer une certaine forme de représentation. Certaines des associations sont monolingues, d'autres multilingues, certaines ont fédérées dans des ensembles plus vastes et d'autres non, certaines, comptant plusieurs milliers d'adhérents directs ou indirects ont la taille d'interlocuteurs incontournables des politiques linguistiques, tandis que d'autres, à dimension réduite et aux moyens artisanaux, ont une vocation militante et professionnelle très locale.

La première rencontre, en octobre 2006, a permis d'élaborer un instrument de description de cette diversité. Le questionnaire reproduit en annexe 6.3 a été discuté en séance, puis diffusé par les participants aux diverses associations qu'ils fédéraient ou dont ils avaient connaissance. Cent trente huit réponses ont été reçues et dépouillées, puis discutées au cours du séminaire de septembre 2007.

Cette diversité ne serait pas au centre de la réflexion juridique, si le réseau, non constitué en personne autonome, s'envisageait comme un ensemble de flux de services et d'informations. S'engageant en revanche dans une voie organique et statutaire, le réseau met cette diversité au premier rang des préoccupations.

Les mécanismes de création, de représentation et de décision statutaires doivent assurer entre les participants une équité qui ne soit pas fondée sur une simple arithmétique issue de leur poids financier ou de leur représentativité mesurée en nombre d'adhérents, faute de quoi le risque serait grand de marginaliser les petites associations relativement isolées, que REAL ne souhaite en aucun cas négliger ou pénaliser.

## **5.2 Accompagner et faciliter**

Les participants au projet REAL sont des enseignants et des linguistes, pour qui la constitution et l'animation d'associations, de fédérations et de réseaux sont des moyens au service d'une parole et d'un militantisme professionnel. Le fonctionnement des structures, dans lequel ils sont quotidiennement impliqués, est plus pour eux du côté de la contrainte que du faire-valoir.

C'est la raison pour laquelle le consultant a souhaité (i) ne donner des apports ou des explications techniques qu'en réponse à des questions de fonctionnement ou de finalités du réseau débattues par ailleurs et (ii) ne proposer que des solutions statutairement simples et auxquelles les participants sont déjà accoutumés.

## **5.3 Un regard orienté par les finalités du réseau**

Parmi les finalités possibles du réseau, il en est une dont la présence ou l'absence est déterminante du choix des formes juridiques à adopter : celle de représenter les associations existantes auprès des pouvoirs publics nationaux (ou régionaux) auprès de la Commission européenne.

En effet, si les porteurs de REAL ne souhaitent pas s'engager dans cette voie, en considérant alors que ce rôle est déjà rempli par les diverses fédérations existantes, alors il eût été douteux que le projet eût besoin de se doter d'une personnalité juridique autonome. En effet, pour les seuls besoins de diffusion



de l'information, seule finalité alternative retenue, il aurait été plus simple de convenir du choix d'une structure d'hébergement, tenue simplement à la gestion d'une comptabilité séparée, les échanges divers entre le réseau et ses membres faisant l'objet de paiements enregistrés dans cette comptabilité.

A l'opposé, le fait de représenter suppose des mécanismes fiables permettant de débattre de la parole commune et des moyens de la diffuser, et un mandat juridiquement clair donné aux représentants, et mène donc à la constitution d'une personne morale autonome.

Dans les faits, cette question relative à la finalité représentative de REAL n'a pas été tranchée au cours des deux premières rencontres d'octobre 2006 et de mai 2007 et ce n'est qu'en septembre 2007 que le choix a été clairement énoncé par les participants de créer un réseau apte à porter publiquement une parole commune et à représenter les intérêts des associations de langues existantes à l'échelle européenne.

## **5.4 Perspectives**

### **5.4.1 Création d'une association**

La perspective de la prochaine étape de la constitution du réseau REAL, telle qu'elle s'est dessinée au fil des rencontres de 2006 et 2007, est donc la création d'une association. Cette création se ferait selon le droit national d'un des pays représentés, choisi en fonction des critères énoncés plus haut (point 5.1.3)

En pratique, une assemblée du même type que celle réunie les 17 et 18 septembre à Sèvres votera, à la prochaine étape, pour des statuts d'association, après un travail de rédaction et d'appropriation de statuts.

### **5.4.2 Choix d'un droit national**

Il est proposé que ces statuts soient établis selon un droit national, avec une option inscrite dès le départ pour être transformés dès que des règlements européens le permettront.

Le droit choisi devra

- être très simple pour la création des associations, avec au plus un régime déclaratif ;
- admettre la participation même majoritaire d'étrangers dans les organes représentatifs ;
- ne pas restreindre les capacités de l'association en matière de propriété, y compris de droits d'auteur, de recrutement de salariés, de publication et d'expression publique, etc. ;
- correspondre, de préférence, au droit national de la structure qui accepterait d'héberger provisoirement les activités du réseau.

### **5.4.3 Gestion**

L'association a un compte en banque de droit privé, en euros, dans un pays de l'Union, sur lequel, seuls les membres du bureau disposent de la signature, et dédié aux activités de l'association à l'exclusion de toute autre.

L'association tient une comptabilité de droit privé conforme au droit comptable de la nationalité de l'association.

La tenue de comptes analytiques par activité peut être prévue aux statuts.

#### 5.4.4 Structure

La structure de l'association répondra aux principes suivants :

Les adhérents sont soit des associations de professeurs, soit des fédérations. Ils sont donc répartis en deux collèges, avec des montants distincts d'adhésion, et des votes séparés<sup>13</sup>.

Pour des raisons d'équité et de parité de pouvoir d'achat, le montant des adhésions est plus que proportionnel au nombre d'adhérents des associations, et est fixé par les statuts en points de PIB par tête du pays de l'association.

Tous les adhérents bénéficient des services de l'association et tous participent aux décisions par leur participation aux assemblées générales, si possible annuelles.

L'assemblée générale élit tous les 3 ans un conseil d'administration : 15 membres, 5 représentant des fédérations et 10 des associations.

Elle seule peut modifier les statuts (majorité > 2/3) ou le projet de l'association.

Une majorité moins exigeante est envisageable pour opter pour des statuts conformes à un modèle européen, lorsque ce dernier aura été élaboré.

Le conseil d'administration élit à son tour un bureau de 6 membres, 4 représentants des fédérations et 2 des associations.

Il décide des activités à mener et des prises de position à adopter (à publier ou lors de rencontres avec des tiers) conformément au projet de l'association et aux décisions de l'assemblée générale.

Le bureau choisit un président, un trésorier et un secrétaire. Le bureau représente l'association, prend la responsabilité des publications, met en œuvre concrètement les activités et rend des comptes.

---

<sup>13</sup> La question de l'éventuelle adhésion directe individuelle d'enseignants de langue a été posée en assemblée, en septembre 2007. Il a été convenu à ce moment (i) que ce public n'est pas prioritairement visé par REAL, réseau d'associations et (ii) qu'il y aurait pour tous plus de désavantages que d'intérêt à s'engager dans la voie d'adhésions individuelles (Voir annexe 6.4, compte-rendu du séminaire)

## 6. ANNEXES

### 6.1 Rapport statistique de l'enquête

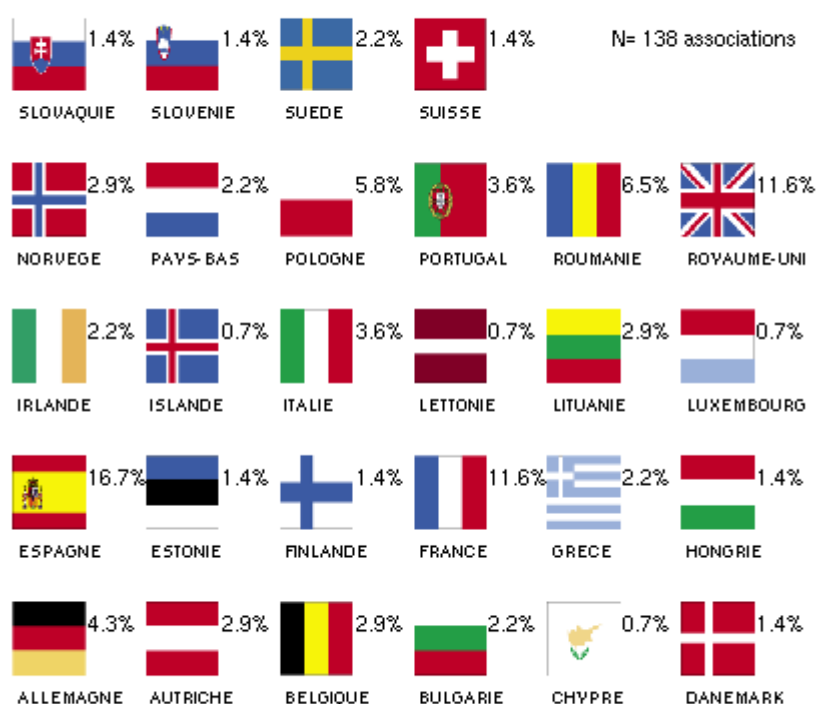
Informations sur les associations

- Localisation géographique

Sur l'ensemble des questionnaires, 29 pays sont représentés. L'Espagne (16,7 %), la France (11,6 %), le Royaume-Uni (11,6 %), la Roumanie (6,5 %) et la Pologne (5,8 %) représentent un peu plus de la moitié des réponses. On dénombre 5 pays représentés de manière marginale (1 seule réponse observée, soit 0,7 %) : Chypre, Islande, Lettonie, Luxembourg, République Tchèque.

La distribution des pays représentés par les répondants est indiquée dans la figure ci-après.

#### Localisation géographique des associations



- Domaine d'activité professionnelle

Le domaine d'activité professionnelle principal le plus fréquemment reporté est l'enseignement secondaire et supérieur (69,6 %), comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous :

	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Enseignement primaire	5	3,6
Enseignement secondaire	47	34,1
Enseignement supérieur	49	35,5
Formation professionnelle	13	9,4
Administration	1	0,7
Autres	23	16,7
Total	138	100,0

Lorsque l'on considère exclusivement les fédérations, on retrouve également une forte majorité de réponses indiquant l'enseignement secondaire et supérieur (13 fédérations sur 18) comme domaine d'activité principale, mais aucune n'indique l'administration comme domaine d'activité professionnelle.

- Description de l'association

Nous présentons dans les paragraphes suivants la distribution des réponses aux 8 questions figurant dans la première partie du questionnaire et concernant les caractéristiques de l'association.

Pour chacune des questions figurant ci-après, nous avons indiqué dans un tableau la répartition des effectifs par modalités de réponse, en incluant les non-réponses (VM). Lorsque cela semble pertinent, nous fournissons en guise de fréquences les données brutes et les données exprimées (i.e. proportions calculées sans les données manquantes).

- Langue(s) représentées par votre association

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les deux tiers des répondants (66,7 %) ont indiqué que leur association était de type monolingue. Les langues les plus fréquemment mentionnées sont alors le français (35), l'anglais (19), l'allemand (14) et l'espagnol (8).

Pour le tiers restant, les langues représentées sont principalement : l'espagnol (29), l'allemand (29) le français (27), l'anglais (24), l'italien (11) et le russe (10). Les autres langues mentionnées regroupent moins de 10 réponses (cf. tableau suivant).

Au total, 41 langues différentes sont représentées.

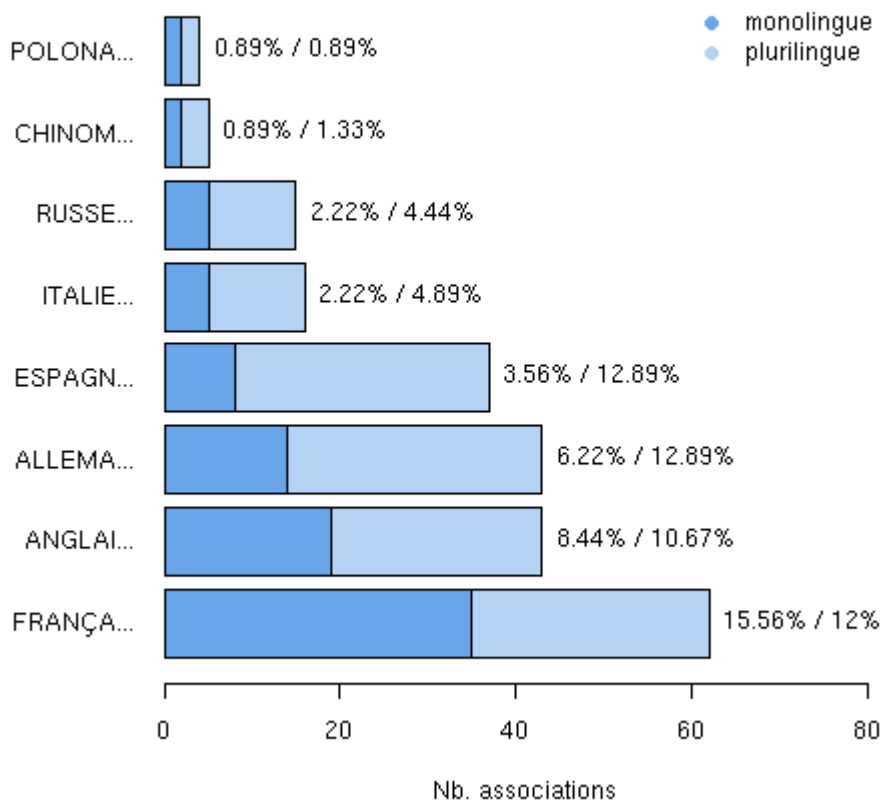
	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
monolingue	92	66,7
plurilingue	46	33,3
Total	138	100,0

	<i>Monolingue</i>	<i>Plurilingue</i>
AFRICAINES, AUTRES LANGUES	0	1
ALLEMAND	14	29
ALTAIQUES, AUTRES LANGUES	0	1
ANGLAIS	19	24
ARABE DIALECTAL	0	1
ARABE LITTERAL	0	2
BASQUE	1	0
BOSNIAQUE	0	1
BULGARE	0	2
CATALAN	1	1
CHINOIS, AUTRES LANGUES CHINOISES	0	1
CHINOIS, MANDARIN	2	3
CROATE	0	1
DANOIS	0	1
ESPAGNOL	8	29
ESTONIEN	0	2
FINNOIS	0	1
FRANÇAIS	35	27
GALICIEN	1	1
GALLOIS	1	0
GERMANIQUES (AUTRES LANGUES)	0	1
HONGROIS	0	1
INDIENNES AUTRES LANGUES	0	1
IRLANDAIS	0	2
ITALIEN	5	11
JAPONAIS	0	2
LANGUE DES SIGNES	1	0

LITUANIEN	0	2
NEERLANDAIS	0	1
OCCITAN	1	0
OURDOU	0	1
POLONAIS	2	2
PORTUGAIS	2	2
ROUMAIN	0	1
RUSSE	5	10
SLOVAQUE	0	1
SUEDOIS	1	1
TCHEQUE	0	2
TOUTES LANGUES	0	5

En prenant comme référence les associations qui se déclarent monolingues, la répartition des 8 langues les plus représentées selon le type d'association considérée est résumée dans la figure ci-après (CHINOM = « Chinois, Mandarin »). L'espagnol et l'allemand apparaissent comme deux langues majoritairement citées par les associations qui se déclarent plurilingues (environ 13 % de l'ensemble des réponses). Le français est quant à lui largement représenté dans les deux types d'association (entre 12 et 16 %).

### Langues représentées



Pour chaque pays (cf. p. 22), le nombre d'associations et de fédérations monolingues et plurilingues est assez variable, comme en témoigne le tableau ci-dessous. Les associations monolingues sont par exemple majoritaires en Espagne, en Allemagne, ou en Roumanie, alors que la France regroupe légèrement plus d'associations monolingues (8) que d'associations plurilingues (5) et que le Royaume-Uni compte légèrement plus d'associations plurilingues (8 contre 6). De même, en Espagne, quatre fédérations parmi les cinq fédérations identifiées sont monolingues.

	<b>Associations</b>		<b>Fédérations</b>	
	Monolingue	Plurilingue	Monolingue	Plurilingue
ALLEMAGNE	4	0	1	1
AUTRICHE	2	2	0	0
BELGIQUE	3	1	0	0
BULGARIE	1	2	0	0
CHYPRE	1	0	0	0
DANEMARK	1	0	1	0
ESPAGNE	13	5	4	1
ESTONIE	0	2	0	0
FINLANDE	1	1	0	0
FRANCE	8	5	3	0
GRECE	3	0	0	0
HONGRIE	1	1	0	0
IRLANDE	2	1	0	0
ISLANDE	0	0	0	1
ITALIE	3	2	0	0
LETONIE	1	0	0	0
LITUANIE	2	1	0	1
LUXEMBOURG	1	0	0	0
NORVEGE	3	0	0	1
PAYS-BAS	2	1	0	0
POLOGNE	5	3	0	0
PORTUGAL	4	0	0	0
ROUMANIE	7	2	0	0
ROYAUME-UNI	6	8	1	1
SLOVAQUIE	2	0	0	0
SLOVENIE	2	0	0	0
SUEDE	1	1	0	1
SUISSE	2	0	0	0
REPUBLIQUE TCHEQUE	1	0	0	0

- Zone d'ancrage et périmètre géographique de votre association

Les associations exercent principalement au niveau national (70,3 %). Si l'on considère l'ensemble des choix proposés concernant les pays cibles pour les associations ayant indiqué un périmètre d'action supranational, les pays mentionnés (32 au total) sont très variables et pas nécessairement confinés aux pays membres de l'Union Européenne. Les principaux pays indiqués sont : l'Allemagne (8), la France (6), l'Autriche (4), l'Espagne (4), les Etats-Unis (4), la Suisse (4). Les autres pays sont : l'Italie (3), la Macédoine (3), la Roumanie (3), le Royaume-Uni (3), la Bulgarie (2), la Croatie (2), la Finlande (2), la Pologne (2), la Suède (2), la République Tchèque (2), la Turquie (2), l'Ukraine (2), l'Algérie (1), la Belgique (1), le Canada (1), la Chine (1), l'Estonie (1), la Grèce (1), l'Islande (1), Israël (1), la Lettonie (1), la Norvège (1), les Pays-Bas (1) et la Russie (1).

	<b>Effectif</b>	<b>Fréquence (%)</b>
régional	27	19,6
national	96	70,3
supranational	15	10,1
Total	138	100,0

Ces données sont très peu modifiées si l'on ne tient pas compte des fédérations. Celles-ci exercent essentiellement au niveau national (77,8 %), et leur périmètre d'action couvre : l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, les Etats-Unis, la France, l'Islande, Israël, l'Italie et l'Ukraine.

La distribution géographique des associations (cf. p. 22) dont le périmètre d'action se limite au niveau national ou régional est résumée dans le tableau suivant. Il apparaît que les pays cibles des associations agissant au niveau national sont principalement la France et le Royaume-Uni, tandis que pour les associations dont le périmètre d'action est régional se retrouvent principalement en Espagne.

	<i>Niveau national</i>	<i>Niveau régional</i>
ALLEMAGNE	5	0
AUTRICHE	3	0
BELGIQUE	1	2
BULGARIE	1	0
CHYPRE	1	0
DANEMARK	2	0
ESPAGNE	7	14
ESTONIE	1	0
FINLANDE	2	0
FRANCE	13	2
GRECE	2	1
HONGRIE	2	0
IRLANDE	3	0
ISLANDE	1	0
ITALIE	5	0
LETONIE	1	0
LITUANIE	3	0
LUXEMBOURG	1	0
NORVEGE	3	0
PAYS-BAS	3	0
POLOGNE	6	0
PORTUGAL	5	0
ROUMANIE	4	5
ROYAUME-UNI	12	3
SLOVAQUIE	2	0
SLOVENIE	1	0
SUEDE	3	0
SUISSE	2	0
REPUBLIQUE TCHEQUE	1	0

- Date de création

Les associations ont principalement été créées dans les années 90 : les réponses indiquées s'étendent de 1902 (*Association des Professeurs de Langues Vivantes*) à 2007 (*association English in Germany*), et la moitié des réponses sont comprises dans l'intervalle 1975-1994 (valeur médiane : 1988). On notera que 28 % des réponses sont observées pour les années 1987 à 1992, dont 20 % pour les années 1990 à 1992. Moins d'un tiers des associations existe depuis moins de 20 ans.

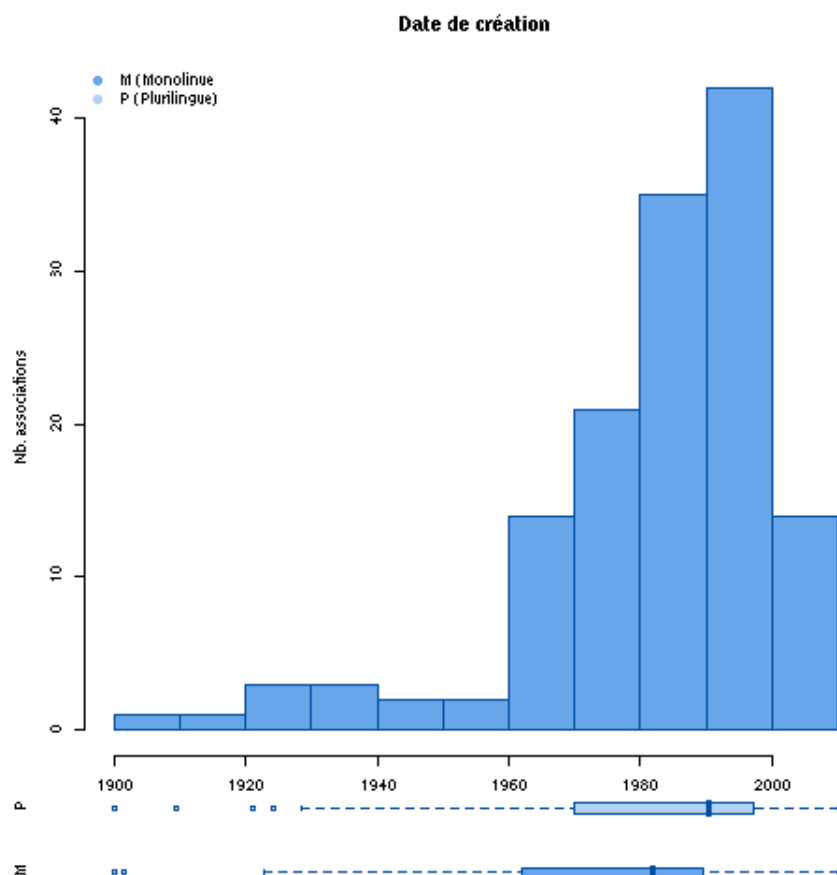
Les fédérations semblent de création légèrement plus ancienne : la moitié d'entre elles ont été créées avant 1986 (contre 1989 pour les associations seules).

Certaines associations plurilingues ont été créées bien avant les associations monolingues, et en règle générale la distribution des dates de création est un peu plus concentrée autour de l'année médiane 1988 pour les associations monolingues et présente une asymétrie négative pour les associations plurilingues (cf. les distributions univariées représentées dans le bas de la figure page suivante).

Les principaux indicateurs des deux distributions considérées sont reportés ci-après (Q1 et Q3 désignent le premier et le troisième quartile, respectivement. La moitié des dates indiquées par les associations est comprise entre ces deux valeurs) :

	Min	Q1	Médiane	Moyenne	Q3	Max
Monolingue	1935	1976	1988	1985	1993	2007
Plurilingue	1902	1969	1988	1978	1994	2006

Dans l'ensemble, la distribution des dates de création selon le type d'association n'apparaît pas significativement différente (test de Wilcoxon pour la comparaison de deux médianes,  $p=0,510$ ).



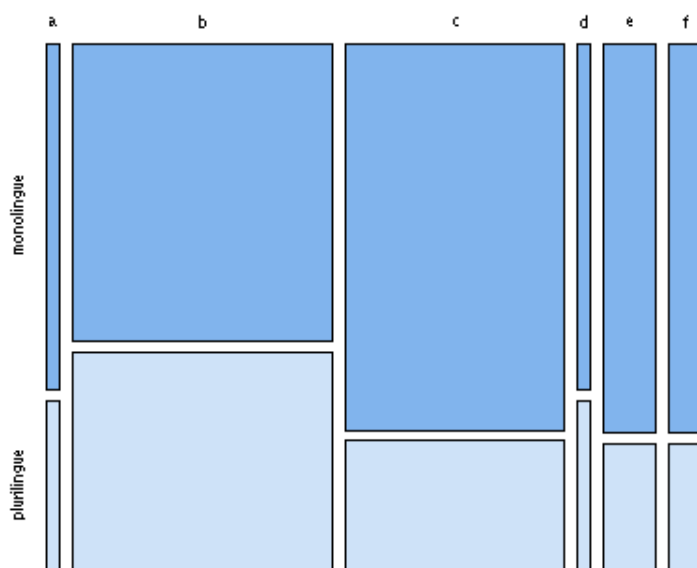
- Statut juridique

Parmi l'ensemble des réponses, on constate que les associations déclarent être principalement des associations de bienfaisance (44 %) ou des associations déclarées auprès des autorités (37 %). Les associations non déclarées auprès des autorités représentent moins de 5 % des réponses et ne sont pas des fédérations.

	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Association de bienfaisance	61	44,2
Association à but lucratif	3	2,2
Association déclarée auprès des autorités	51	37,0
Association non déclarée auprès des autorités	3	2,2
Association privée	12	8,7
Association publique	8	5,8
Total	138	100,0

Il y a peu de différences entre les associations monolingues et plurilingues du point de vue du statut juridique. Comme on peut le visualiser dans la figure ci-après, les réponses s'orientent préférentiellement vers les deux mêmes modalités (« association de bienfaisance » et « association déclarée auprès des autorités »), indépendamment du type d'association (monolingue vs. plurilingue). D'un point de vue statistique, un test du chi-deux n'indique aucune liaison préférentielle ( $\chi^2(5)=4,4$ ,  $p=0,493$ ) entre ces deux caractères. De même, les associations (52) et les fédérations (9) sont principalement impliquées dans des actions à caractère caritatif plus que lucratif.

## Statut juridique selon le type d'association



- a = Association à but lucratif
- b = Association de bienfaisance
- c = Association déclarée auprès des autorités
- d = Association non déclarée auprès des autorités
- e = Association privée
- f = Association publique

- Mode de financement principal

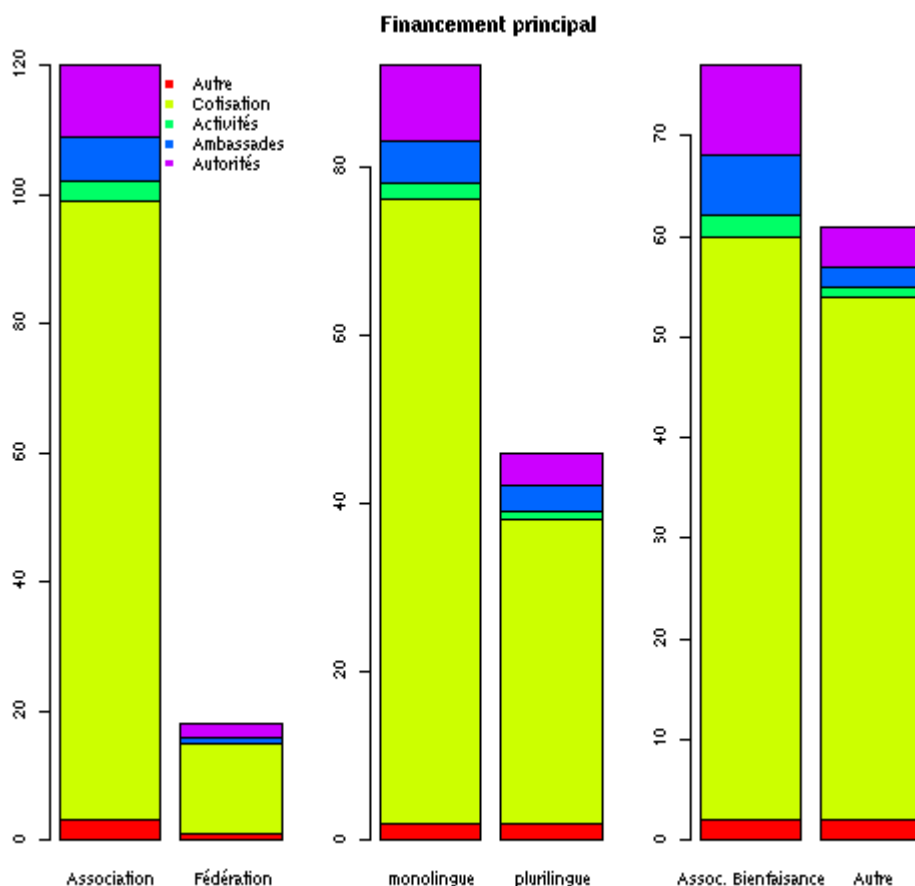
Les associations indiquent que leur financement provient principalement de cotisations (81 %), les subventions publiques et celles en provenance des ambassades n'excédant pas 15 %.

	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Subvention des autorités publiques	13	9,4
Subvention d'Ambassades étrangères	8	5,8
Cotisation	110	79,7
Produits de l'activité	3	2,2
Autre	4	2,9
Total	132	100,0

Les cotisations apparaissent être un mode de financement principal relativement prédominant, indépendamment du fait

- qu'il s'agisse d'une fédération (14/18, soit 78 %) ou d'une association (96/120, soit 80 %),
- que l'association soit monolingue (74/92, soit 80 %) ou plurilingue (36/46, soit 78 %),
- que l'association soit une association de bienfaisance (52/61, soit 85 %) ou non (58/77, soit 75 %).

La figure page suivante résume les modalités de réponse observées en fonction de ces différents critères.



- Structure

Le tableau ci-après résume les réponses indiquées pour chacune des questions portant sur la structure de l'association. Les proportions correspondant à chacune des modalités de réponse sont indiquées entre parenthèses.

La plupart des répondants ont indiqué qu'ils ne fédéraient pas d'autres associations (83 % des réponses), mais près des deux tiers des répondants (63 %) ont déclaré être eux-mêmes membre d'une association.

En fait, après correction des erreurs de réponse (associations non déclarées comme fédérations et réciproquement), on considère plutôt qu'il y a 18 fédérations représentées et 120 associations, dont plus de la moitié est membre d'une fédération.

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>
Fédérez-vous d'autres associations ?	23 (16,7 %)	115 (83,3 %)
Etes-vous membre d'une fédération ?	86 (62,3 %)	52 (37,7 %)
Les élus sont-ils bénévoles ?	128 (92,8 %)	10 (7,2 %)
Y-a-t-il des salariés ?	22 (15,9 %)	116 (84,1 %)

Les élus sont majoritairement des bénévoles (93 % des réponses). Lorsque les répondants ont indiqué que l'association incluait des personnes salariées, la valeur la plus fréquemment reportée est de 1 personne (11 cas, soit 50 % des réponses). Les autres valeurs reportées sont 2 (3 réponses), 3 (2 réponses), 5 (2 réponses), 4 (1 réponse), 7 (1 réponse), 28 (1 réponse) et 60 (1 réponse) personnes.

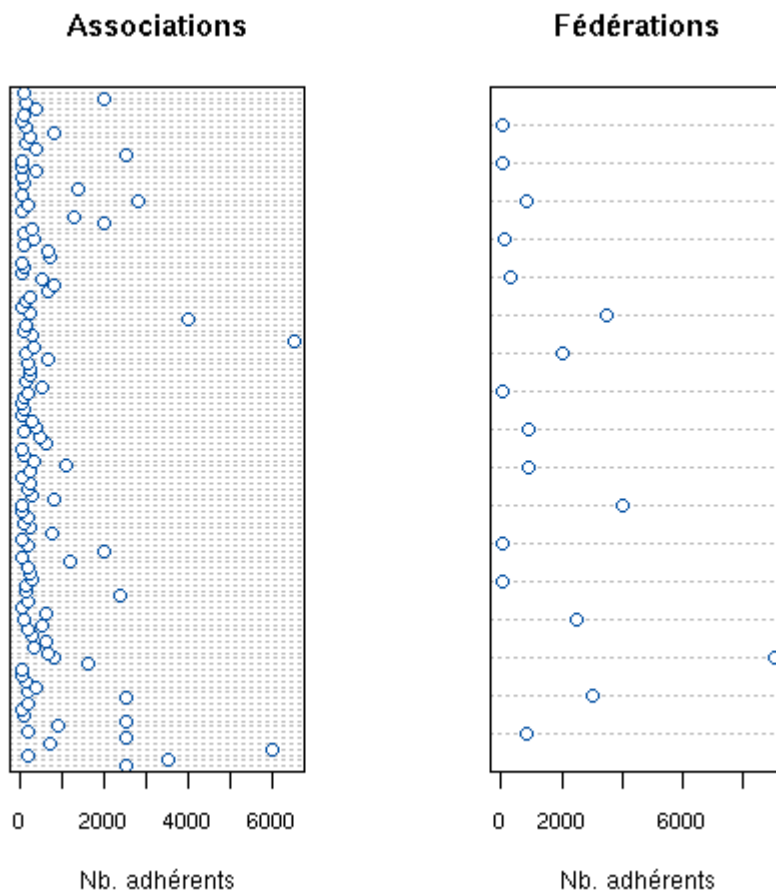
- Nombre d'adhérents

Les chiffres reportés dans cette partie risquent d'être des surestimations du nombre réel d'adhérents par association dans la mesure où les adhérents inclus dans les déclarations de certaines associations doivent se retrouver au niveau de certaines fédérations.

Le nombre total d'adhérents rapporté dans cette enquête d'élève à 174153. Le nombre d'adhérents par association le plus fréquemment indiqué est de 50 (7 réponses), 100 (6 réponses) et 200 personnes (7 réponses). Les trois quarts des répondants ont indiqué que l'association comportait plus de 100 personnes, et la moitié des réponses inclue entre 100 et 788 adhérents (valeur médiane, 235 adhérents). La distribution du nombre d'adhérents est fortement asymétrique comme on peut le voir dans la figure ci-dessous.

Ceci est dû au fait que la majorité des associations déclare moins de 1000 adhérents, tandis que dans certains cas on note plus de 2000 candidats (entre 2400 pour la *German Association of Teachers of the Spanish language* et 70000 adhérents pour la FIPF). Celles-ci n'ont pas été prises en compte dans les résumés numériques afin de ne pas trop influencer les indicateurs de tendance centrale.

Si l'on ne considère que les fédérations, et en tenant compte des valeurs extrêmes (supérieures à 2000 adhérents), le nombre d'adhérents est en moyenne plus important (valeur médiane, 875 adhérents), la moitié des réponses incluant entre 63 et 2875 adhérents.



- *Nombre d'adhérents et localisation géographique*

Le nombre d'adhérents moyen par pays est reporté dans le tableau suivant.

	<i>Nb. adhérents</i>		<i>Nb. adhérents</i>
ALLEMAGNE	2878,3	AUTRICHE	357,5
BELGIQUE	312,5	BULGARIE	141,7
CHYPRE	200	DANEMARK	800
ESPAGNE	469,7	ESTONIE	102
FINLANDE	3406	FRANCE	4892,2
GRECE	1533,3	HONGRIE	325
IRLANDE	41,7	ISLANDE	800
ITALIE	1230	LETONIE	50
LITUANIE	107,5	LUXEMBOUR G	230
NORVEGE	400	PAYS-BAS	872,7
POLOGNE	549	PORTUGAL	1710
ROUMANIE	388,4	ROYAUME- UNI	674,5
SLOVAQUIE	1068	SLOVENIE	175
SUEDE	2880	SUISSE	103,5
REPUBLIQUE TCHEQUE	63		

- *Nombre d'adhérents en fonction du type d'association*

Le nombre moyen d'adhérents pour les associations monolingues est supérieur à celui relevé pour les associations plurilingues, mais la présence de valeurs extrêmes (plus de 2000 adhérents) rend la comparaison délicate. Si l'on se penche sur les valeurs médianes (nombre d'adhérents observés dans la moitié des cas), on arrive à la même conclusion : la moitié des associations monolingues ont au moins 255 adhérents alors que la moitié des associations plurilingues ont plus de 195 adhérents.

- Objectifs

L'ensemble des répondants ont indiqué chacune des 4 modalités de réponse proposées (intervention sur les politiques linguistiques, diffusion des langues et des cultures, formation, autres). Cette question apparaît relativement peu discriminante du point de vue des répondants.

## Sensibilité au projet REAL

### La création d'un réseau européen d'associations de professeurs de langues intéresse-t-elle votre association ?

On dénombre une seule réponse négative à cette question. On peut conclure à un net intérêt des associations sondées pour la création d'un réseau européen d'association de professeurs de langues.

### Serait-elle éventuellement prête à y participer ?

L'ensemble des 138 répondants ont indiqué que leur association serait prête à participer à ce réseau.

### Quels en seraient les avantages pour votre association ?

Les modalités de réponse proposées pour cette question sont les suivantes :

1. Partager les bonnes pratiques d'enseignement
2. Rassembler les informations concernant les interactions réciproques entre les associations
3. Tenir les enseignants au courant de ce qui se passe en Europe pour l'enseignement des langues
4. Agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques au niveau national
5. Agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques au niveau européen
6. Promouvoir le plurilinguisme
7. Soutenir la diversité culturelle
8. Autre, précisez

Il est demandé d'indiquer, pour chacune d'entre elles, une note comprise entre 1 et 8 et correspondant à la priorité accordée à chacune de ces assertions (1, « la plus importante », 8, « la moins importante »).

### Analyse globale

La distribution des réponses, sans tenir compte du profil individuel de réponse, est reportée dans le tableau ci-après (en ligne figurent les différentes modalités de réponse proposées, en colonnes le rang – de 1 à 8 – attribué à chacune d'elle) :

		Réponse							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Proposition	1	39	16	17	18	20	6	14	2
	2	16	26	17	17	16	24	16	2
	3	27	21	16	18	27	13	11	1
	4	37	24	15	14	9	15	13	4
	5	24	19	20	19	12	18	19	4
	6	12	18	23	23	19	23	10	3
	7	9	8	17	23	23	21	28	2
	8	1	1	1	0	0	0	1	14

Comme on peut le constater, les réponses indiquées se distribuent largement sur chacune des modalités de réponse proposées ; en d'autres termes, on n'observe pas de tendance nette à un classement préférentiel des différentes propositions de réponse selon un gradient de priorité, à l'exception des propositions 1 et 4 qui semblent être considérées comme prioritaires. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ce tableau ne permet d'évaluer les motifs de réponse individuels et donne simplement une vue d'ensemble de la distribution des réponses.

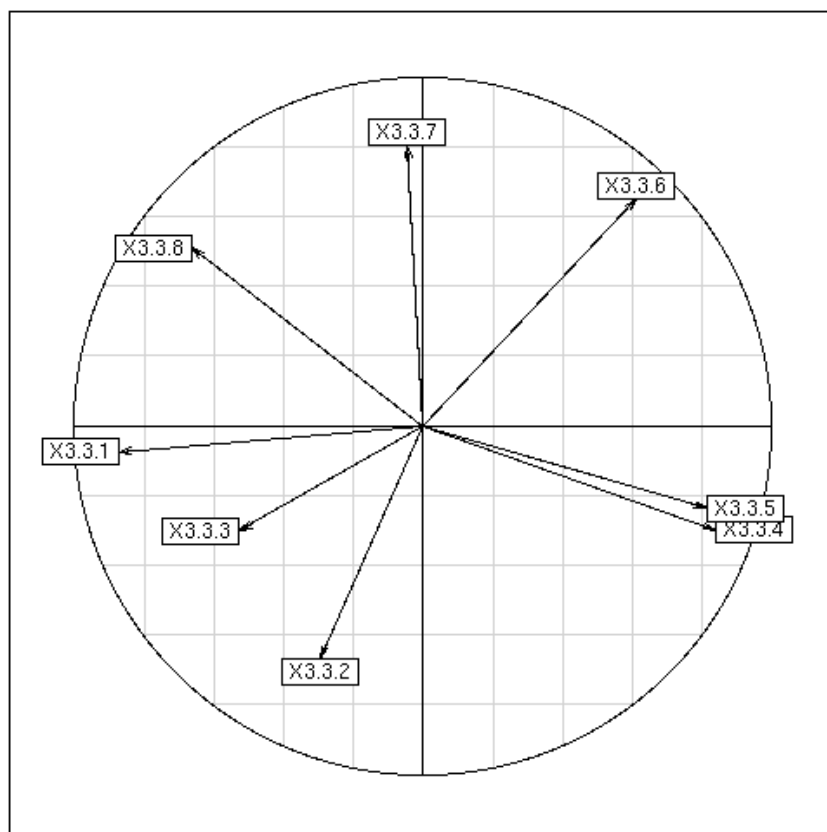
Dans la suite des analyses, on dénotera par *rang* la position (de 1 à 8) à laquelle est placée la proposition par l'association répondante.

### Analyse des profils de réponse

Pour cela, il est possible d'effectuer une analyse en composantes principales (ACP) sur l'ensemble des réponses. Cette technique d'analyse factorielle permet de dégager un profil « moyen » de réponses. Une ACP centrée a été effectuée sur la matrice de corrélation des réponses et les scores sur les deux premiers axes factoriels sont reportés dans le tableau suivant. Les deux premières composantes expliquent une part satisfaisante de la variance (48 %).

	<b>Composante 1</b>	<b>Composante 2</b>
1	-0,480	-0,053
2	-0,163	-0,472
3	-0,290	-0,213
4	0,461	-0,211
5	0,447	-0,168
6	0,335	0,457
7	-0,025	0,565
8	-0,366	0,357

La figure ci-dessous représente sur le même graphique la position des variables dans le plan formé par les deux premières composantes. L'angle formé par deux variables (ici, les variables désignent les 8 propositions) représente le degré d'association entre les réponses associées. Plus l'angle est petit, plus les variables sont corrélées, c'est-à-dire plus les réponses associées à ces deux propositions sont proches (du point de vue de leur rang). Lorsque l'angle formé par deux variables est proche de 90°, les deux variables peuvent être considérées comme relativement indépendantes.



On constate donc sur le graphique précédent que le classement des propositions n° 4 et 5 tend à être relativement consistant et les rangs associés diffèrent peu en moyenne. En revanche, les réponses à ces propositions sont relativement indépendantes de celles fournies à la proposition n° 2. Le premier axe factoriel (axe horizontal) est principalement déterminé par les propositions 1, d'une part, et les propositions 4 et 5, d'autre part. En fait, comme ces propositions se retrouvent de part et d'autre du graphique, cela indique que les réponses des associations à la proposition 1 et aux propositions 4 et 5

tendent à aller dans le sens opposé : lorsque les associations classent ces propositions, elles ont tendance à ne pas leur attribuer la même importance. En fait, la corrélation entre les rangs pour les propositions 1 et 4 est négative (-0,14, coefficient de corrélation de Spearman), tout comme celle entre les propositions 1 et 5 (-0,18). La corrélation entre les rangs pour les propositions 4 et 5 est quant à elle positive (0,29).

Le deuxième axe apparaît quant à lui déterminé principalement par les propositions 2 et 7, qui se retrouvent « opposées » du point de vue des réponses relevées dans le questionnaire. Les associations ont ainsi tendance à classer ces deux propositions de manière différentielle.

### Les aspects pédagogiques

Le fait de partager de bonnes pratiques d'enseignement est perçu comme prioritaire de manière à peu près équivalente par les associations monolingues et plurilingues. Le tableau ci-dessous résume comment ces deux types d'associations ont classé cette proposition parmi les huit proposées. Entre parenthèses figure le profil colonne, c'est-à-dire la proportion de réponses rapportées à l'effectif marginal (nombre de réponses par type d'association). Globalement, un peu moins du tiers des répondants évalue cette proposition comme essentielle. Pour les associations monolingues, lorsque cette proposition ne figure pas au premier rang, on la retrouve majoritairement en troisième position.

<b>Proposition 1</b>	<b>Monolingues</b>	<b>Plurilingues</b>
1	27 (29,3 %)	12 (26,1 %)
2	8 (8,6 %)	8 (17,4 %)
3	14 (15,2 %)	3 (6,5 %)
4	10 (10,9 %)	8 (17,4 %)
5	16 (17,4 %)	4 (8,7 %)
6	3 (3,3 %)	3 (6,5 %)
7	10 (10,9 %)	4 (8,7 %)
8	0 (0,0 %)	2 (4,3 %)
Total	92	46

Si l'on s'intéresse à la distribution conjointe des réponses pour cette même proposition (n° 1) et pour la troisième proposition (« Tenir les enseignants au courant... »), on constate une association relative entre les réponses des associations, comme on peut le vérifier dans le tableau suivant. Les associations ont tendance à juger ces deux propositions et pour la moitié d'entre elles, on ne constate pas plus de 2 rangs d'écart entre les réponses. Dans les deux cas, les propositions sont généralement placées parmi les quatre premiers choix préférentiels.

		Proposition 1							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Proposition 3	1	6	9	5	6	8	2	2	0
	2	7	0	1	3	3	0	2	0
	3	5	4	0	4	3	0	1	0
	4	3	2	4	0	4	2	2	1
	5	1	3	3	3	0	7	3	0
	6	1	0	1	1	3	0	0	0
	7	1	2	2	1	6	2	0	0
	8	1	0	0	0	0	0	1	0

### Les aspects politiques

La distribution conjointe des réponses pour les propositions n° 3 et 5 est indiquée dans le tableau ci-après. Malgré le faible nombre de réponses observées pour ces deux propositions conjointement, on constate dans la moitié des cas entre 2 et 3 rangs d'écart entre les réponses associées.

		Proposition 3							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Proposition 5	1	5	5	3	4	1	1	5	2
	2	1	0	3	3	5	7	2	0
	3	3	3	0	2	3	0	4	1
	4	3	1	5	0	2	4	3	0
	5	7	4	5	3	0	3	4	1
	6	3	1	2	6	0	0	1	0
	7	1	4	2	1	1	2	0	0
	8	0	0	0	0	0	1	0	0

Il aurait été intéressant de vérifier si ces réponses différaient selon que les associations déclaraient avoir un périmètre d'action supranational ou non. Malheureusement, les effectifs ne permettent pas ce type de comparaison croisée.

L'examen de la distribution conjointe des réponses pour les propositions n° 4 et 5 révèle un degré de concordance très prononcé comme on peut le vérifier dans le tableau suivant. Le fait d'agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques est perçu comme important à la fois au niveau national et au niveau européen. La plupart des réponses sont distribuées sur la deuxième diagonale supérieure (la proposition 5 est donc classée « avant » la proposition 4), ce qui signifie que les associations ont tendance à juger l'action collective plus importante au niveau européen, puis au niveau national. Pour la moitié des associations, on ne constate pas plus d'un rang d'écart entre les deux réponses, ce qui confirme les résultats généraux que nous avons obtenus avec l'analyse en composantes principales.

		Proposition 4							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Proposition 5	1	3	13	2	3	4	6	5	1
	2	11	0	8	0	1	1	2	0
	3	1	1	0	11	1	1	2	0
	4	2	3	2	1	4	1	1	0
	5	1	0	2	1	0	5	0	0
	6	2	0	2	1	0	0	10	0
	7	2	1	3	1	1	4	0	1
	8	0	0	0	1	0	0	1	2

En dernier lieu, les réponses aux propositions 6 et 7 sont indiquées dans le tableau ci-après. On constate que le classement de ces deux propositions est relativement concordant et dans la moitié des cas, il n'y a pas plus d'un rang de différence entre les deux classements. Le fait de soutenir la diversité culturelle apparaît en règle générale plus prioritaire que la promotion du plurilinguisme.

		Proposition 6							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Proposition 7	1	3	4	1	0	1	2	1	0
	2	3	0	7	1	1	3	2	0
	3	1	2	0	12	1	2	3	0
	4	1	0	6	0	11	0	5	0
	5	0	0	1	7	0	7	2	2
	6	0	1	1	1	5	0	15	0
	7	0	0	1	1	4	4	0	0
	8	1	0	0	1	0	1	0	0

## 6.2 Questionnaire adressé aux associations européennes

Formulaire REAL

03/12/07 10:25



Pour avoir des précisions sur la manière de remplir ce formulaire, [téléchargez la fiche d'instruction](#)

Rédacteur de la fiche	Votre référent REAL
Nom du rédacteur : Joe DURAND Fonction : secrétaire général Téléphone : 01 45 07 60 00 <a href="#">modifier les informations ci-dessus</a>	CIEP <a href="#">contacter votre référent</a> <small>Lorsque toutes les rubriques de la fiche sont complétées, n'oubliez pas de l'envoyer à votre partenaire REAL de référence en cliquant sur le bouton ci-dessous.</small>
<input type="button" value="Envoyer la fiche"/>	
<b>Attention : votre formulaire n'est pas complet.</b>	

### Informations générales sur l'association

1-1 Nom de l'association

1-2 Acronyme et acronyme développé

1-3 Nom de l'association en anglais ou en français

1-4 Coordonnées de l'association

Attention : l'adresse mail n'est pas un format valide

Adresse

Pays

Téléphone

Fax

E-mail

Site Internet

1-5 Responsable

Nom

Domaine d'activité professionnelle

Enseignement primaire

Enseignement secondaire

Enseignement supérieur

Formation

Traduction / interprétariat

Administration

Autre, précisez

file:///Users/chl/ciep/Rapports/2007\_PLE-REAL/questionnaire/index.htm

Page 1 sur 3

Enregistrer

## Description de l'association

### 2-1 Langue(s) représentées par votre association

- Vous êtes une association monolingue ?  
Quelle langue représentez-vous ?
- Vous êtes une association plurilingue ?  
Quelle(s) langue(s) représentez-vous ?  
*(listez au maximum 5 langues dans les menus déroulants ci-dessous)*  
1  - 2  - 3  - 4  - 5

### 2-2 Zone d'ancrage et périmètre géographique de votre association

- Niveau régional  
 Niveau national  
 Niveau supranational  
*(listez au maximum 5 pays dans les menus déroulants ci-dessous)*  
1  - 2  - 3  - 4  - 5

### 2-3 Date de création

Année : 

### 2-4 Statut juridique

- Association de bienfaisance  
 Association à but lucratif  
 Association déclarée auprès des autorités  
 Association non déclarée auprès des autorités  
 Association privée  
 Association publique

### 2-5 Mode de financement principal

- Subvention des autorités publiques  
 Subvention d'Ambassades étrangères  
 Cotisation  
 Produits de l'activité (formation, publication, projets, etc)  
 Autre, précisez :

### 2-6 Structure

- Fédérez-vous d'autres associations ?  Oui  Non  
Êtes-vous membre d'une fédération ?  Oui  Non  
Les membres élus sont-ils bénévoles ?  Oui  Non  
Y a-t-il des salariés ?  Oui  Non si oui combien ?

### 2-7 Nombre d'adhérents environ (en chiffres)

### 2-8 Objectifs

- Intervention sur les politiques linguistiques  
 Diffusion des langues et des cultures  
 Formation  
 Autre, précisez :

Enregistrer

## Sensibilité au projet REAL

### 3-1 La création d'un réseau européen d'associations de professeurs de langues intéresse-t-elle votre association ?

- Oui  Non

### 3-2 Serait-elle éventuellement prête à y participer ?

file:///Users/chl/ciep/Rapports/2007\_PLE-REAL/questionnaire/index.htm

Page 2 sur 3

Oui  Non

3-3 Quels en seraient les avantages pour votre association?  
(classez vos priorités de la plus importante, 1, à la moins importante, 8)

- Partager les bonnes pratiques d'enseignement
- Rassembler les informations concernant les interactions réciproques entre les associations
- Tenir les enseignants au courant de ce qui se passe en Europe pour l'enseignement des langues
- Agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques au niveau national
- Agir ensemble pour influencer sur les politiques linguistiques au niveau européen
- Promouvoir le plurilinguisme
- Soutenir la diversité culturelle
- Autre, précisez

Enregistrer

### Information optionnelle

4-1 Comment voyez-vous l'avenir de votre association dans les 10 ans à venir ?  
(développez en maximum 600 signes, espaces compris)

Enregistrer

### 6.3 Questionnaire adressé aux associations partenaires – octobre 2006

Les questions qui suivent s'adressent aux huit associations qui participent directement au projet REAL, elles sont un peu plus précises que celles qui figurent dans le questionnaire. Ce sont celles qui ont été présentées et développées lors de la réunion du 2 octobre 2006 à Sèvres.

Pour chacune d'entre elles, il est possible de répondre par oui ou par non. Cependant, si vous estimez utile d'apporter quelques précisions, ou de signaler que votre cas ne rentre pas exactement dans la question telle qu'elle est formulée.

#### 1. Statuts et organes dirigeants

Existence de liens organiques avec des établissements publics ou des autorités

- un membre de l'association est représentant(e) de plein droit auprès d'une autorité ou d'un établissement public, d'un conseil, d'une commission
- un établissement public ou une autorité est représenté(e) de plein droit dans les organes dirigeants de l'association

Commentaire additionnel / cas particulier :

#### Existence de liens fonctionnels avec des établissements publics ou des autorités

- l'association est chargée de certaines missions par des établissements publics ou des autorités : formations d'enseignants, publications, animations de séminaires ou commissions, par ex.
- un établissement public met du personnel à disposition de l'association
- l'association participe à des appels d'offres publics dans son pays / à l'étranger

Commentaire additionnel / cas particulier :

#### 2. Ensembles d'associations

- L'association est fédérée à une association plus vaste (pédagogique / linguistique)
- L'association fédère des associations plus petites

Commentaire additionnel / cas particulier :



### 3. Financement et gestion

- l'association perçoit régulièrement des subventions publiques
- les association fédérées / l'association fédératrice perçoit régulièrement des subventions publiques
- les adhésions directes des membres représentent plus du tiers / plus de la moitié du budget
- un salarié tient la comptabilité
- l'association gère des subventions sur des fonds reçus
- l'association a des salariés permanents
  
- les locaux de l'association sont prêtés / loués / en propriété

Commentaire additionnel / cas particulier :

## 6.4 Compte-rendu du séminaire final – quelques pistes pour la création de REAL

17-18 septembre 2007

Partenaires impliqués : Tous + les deux experts

L'ensemble des résultats du séminaire sont téléchargeables sur la page Internet REAL :

[http://www.ciep.fr/expert\\_langues/etrangeres/real.php](http://www.ciep.fr/expert_langues/etrangeres/real.php)

L'objectif du séminaire était double : 1) présenter les résultats de l'enquête menée par les partenaires et 2) réfléchir concrètement et en tenant compte des avis des associations participantes à la mise en place effective du réseau REAL et à la forme qu'il pourrait prendre.

### Déroulement du séminaire

Le séminaire a réuni **62 participants, 52 associations, 25 pays**. Le profil des associations représentées était très varié : multilingues et monolingues, grosses fédérations nationales et petites associations régionales, de professeurs du secondaire ou du supérieur ou encore des centres de langues... Outre les langues les plus étudiées (allemand, anglais, espagnol, français) des langues telles que l'arabe, le chinois, l'italien, le polonais, le russe, le savoyard franco-provençal... avaient également leurs représentants.

Dans l'ensemble, les participants semblaient **très satisfaits du séminaire**. 70% l'ont jugé très utile, 25% utile (5% de non-réponse). L'impression générale qui se dégageait des réactions des participants était la très grande satisfaction d'avoir la possibilité de se rencontrer et de partager des préoccupations communes au niveau européen. REAL semble répondre de ce point de vue à une véritable soif d'échanges et de reconnaissance de la part des associations d'enseignants de langues. Le séminaire aura aussi permis aux participants de **prendre conscience de leur identité en tant que professeur de langue**, tout autant que professeur d'une langue particulière. On a pu voir ainsi des contacts se nouer au cours du séminaire entre associations d'un même pays (la Grèce) mais de langues différentes (français et anglais), qui ont dû venir jusqu'à Sèvres pour se connaître et s'apercevoir qu'ils avaient bien plus en commun qu'ils n'imaginaient.

### REAL2

Les participants ont répondu positivement à l'idée de créer effectivement le réseau REAL dans le cadre d'un projet REAL2 qui serait présenté à la Commission dans le cadre du programme LLP 2008.

Les discussions ont permis d'aboutir à un certain nombre de **conclusions** quant à la forme que pourrait prendre ce réseau (voir les détails dans le rapport juridique) :

- REAL devrait prendre **la forme d'une fédération d'associations**, capable de servir d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics. La fédération ne devrait probablement pas se subdiviser en sections géographiques.
- REAL devrait bénéficier d'au moins un salarié. Des simulations ont permis d'établir qu'il était possible de financer un salaire à partir des **cotisations** des associations membres. Ces simulations sont toutefois à affiner et à adapter aux niveaux de revenu moyen de chaque pays membre.
- Les associations **multilingues et monolingues** y seraient représentées. La fédération aurait pour objectif de représenter les professeurs de langues, quelle que soit la langue qu'ils enseignent, dans le but de promouvoir le multilinguisme.
- Les membres de la fédération devront être **des associations et non des individus**. Le réseau REAL vient en complément des associations nationales ou régionales. Il doit veiller à ne pas se substituer à elles. REAL n'a pas vocation à entrer en concurrence avec elles.
- REAL serait ouvert à toutes les associations de professeurs de langues de l'UE (et AELE).
- REAL devrait avoir pour **objectifs**: le développement des compétences **pédagogiques** des enseignants qu'ils représente (séminaires communs, échanges de bonnes pratiques, meilleures connaissances des méthodes d'enseignement dans les différents pays...); le développement de leurs **compétences européennes** (meilleure connaissance des outils proposés par la Commission, partenariats dans le cadre de projets communs sur financement LLP...); le développement des **compétences stratégiques des associations** (comment se développer, comment encourager les jeunes enseignants à s'impliquer dans la vie associative – l'ouverture



européenne à travers la participation au réseau REAL pourrait en soi dynamiser les associations et soutenir celles qui sont les plus fragiles) ; la **représentation des enseignants** auprès des autorités nationales et européennes ; **la défense du multilinguisme**.

- Les activités du réseau REAL devraient s'articuler autour d'un **site internet** mais aussi, et c'est une demande forte des associations présentes, autour de **rencontres** comme celle du séminaire final.
- REAL n'a pas pour vocation d'entrer en concurrence avec la section Europe de l'Ouest de Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV). REAL se distinguera de la FIPLV :
  - parce qu'il devrait représenter les associations monolingues aussi bien que multilingues
  - parce que son histoire le conduit naturellement à épouser les frontières de l'UE (et pays associés) et à **établir ses objectifs en cohérence avec les recommandations de la Commission européenne en faveur du multilinguisme**. REAL pourrait par exemple servir de plateforme d'information et de formation à tous les outils que la Commission européenne met à la disposition des professeurs de langues.

